



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence de l'eau
Loire-Bretagne

RAPPORT d'activité 2020



CONSEIL D'ADMINISTRATION

(AU 9 MARS 2021)

Présidente : Régine Engström, préfète de la Région Centre-Val de Loire

1^{er} Vice-Président : Philippe Albert

2^e Vice-Présidente : Catherine Schaepepelynck

Collectivités territoriales :

Philippe Albert, Cécile Gallien, Laurent Gérard, Françoise Grivotet, Jérôme Orvain, Marguerite Lamour, James Gandrieau, Louis Michel, Nathalie Rousset, Frey Poirier.

État et ses établissements publics :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre-Val de Loire, délégué de bassin ou son représentant,
- la secrétaire générale pour les affaires régionales, de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, ou son représentant,
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur régional des finances publiques de Centre-Val de Loire et du département du Loiret, ou son représentant,
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique, ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé de Centre-Val de Loire, ou son représentant,
- la directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, ou son représentant,
- le directeur général de Voies navigables de France, ou son représentant,
- le directeur général de l'Office français pour la biodiversité, ou son représentant.

Usagers non économiques

Jean-Paul Doron, Gilles Deguet, Gilbert Le Maignan, Éliane Auberger, Régine Bruny

Usagers économiques

Philippe Noyau, Mickaël Vallée, Yoann Méry, Catherine Schaepepelynck, Sophie Raposo

Personnalité qualifiée :

Eric Taufflieb

Édité en mars 2021

par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Photo en couverture : Liderina-AdobeStock

ÉDITOp.3

2020, EN CHIFFRESp.4

TEMPS FORTSp.6

LES INSTANCESp.8

LES AIDES.....p.10

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LES SOLUTIONS

FONDÉES SUR LA NATURE p.12

COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES : investir pour les services rendus.. p.14

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES p.16

POLLUTIONS DOMESTIQUES : une politique dynamique

et des aides ciblées..... p.18

FAVORISER LA REPRISE ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX p.20

ACTIONS DES INDUSTRIELS : des aides renforcées..... p.22

PRATIQUES AGRICOLES : combiner les leviers agronomiques..... p.24

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'EAU FACE AU CHANGEMENT

CLIMATIQUE..... p.26

SUR LES TERRITOIRES DES DÉLÉGATIONS..... p.28

LES REDEVANCESp.34

DES REDEVANCES POUR INCITER ET AIDER À RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR L'EAU..... p.35

PLANIFICATION & GOUVERNANCE LOCALEp.38

L'ÉLABORATION DU SDAGE ET DE SON PROGRAMME DE MESURES..... p.39

LA COOPÉRATION INTERNATIONALEp.42

POUR L'ACCÈS À L'EAU DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT p.43

LA SENSIBILISATIONp.46

SENSIBILISER LES ACTEURS DE L'EAU ET LES CITOYENS p.47

LA CONNAISSANCEp.50

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX AU SERVICE DE LA RESTAURATION DU BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE ET CHIMIQUE..... p.51

LES MOYENSp.54

LES RESSOURCES HUMAINES p.55

RÉALISATION DU BUDGETp.56

L'AGENCE DE L'EAU - ORGANIGRAMMEp.57



Régine Engström, Préfète de la Région Centre-Val de Loire,
Présidente du conseil d'administration (à compter du 1^{er} mars 2021)

« Il nous faut construire collectivement les meilleures réponses possibles aux défis qui sont devant nous »

Je suis heureuse de prendre de nouvelles fonctions dans la région Centre-Val de Loire et d'assurer aujourd'hui la présidence du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Grâce à une carrière dont l'environnement a été un fil conducteur, j'ai pleinement conscience de l'importance croissante et cruciale de la politique de l'eau, qui se trouve à la croisée d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Mes premiers contacts avec les acteurs du bassin Loire-Bretagne m'ont confirmé la nécessité de bien appréhender les enjeux de chacun et de travailler collectivement, dans l'échange et le dialogue, avec volontarisme et pragmatisme, afin d'atteindre l'objectif de reconquête du bon état des eaux.

Je crois dans le modèle français des agences de l'eau : il a fait ses preuves en assurant l'association des représentants des différents acteurs des territoires à la prise de décision. J'ai l'intention de présider le conseil d'administration en faisant vivre cette collégialité, garante de la qualité des décisions prises et de leur cohérence avec les spécificités des territoires d'un bassin aussi vaste.

Je remercie Marie-Hélène Aubert, ma prédécesseure à cette présidence pendant 3 ans, pour son engagement et son action pour les politiques de l'eau.



Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

« En 2020, nous sommes restés mobilisés pour accompagner les territoires »

L'année 2020 n'est pas une année comme les autres, c'est une année inédite de par la crise sanitaire qui nous a touchés et les mesures prises pour l'endiguer.

Malgré cette crise sanitaire sans précédent, ce sont près de 4 200 projets pour l'eau et les milieux aquatiques qui ont été financés par l'agence de l'eau, sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. C'est donc avec fierté que je vous présente cette année le rapport d'activité 2020 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Plus que jamais, nos équipes sont restées mobilisées pour accompagner les territoires, face à la crise économique liée à la Covid-19. Conjuguant adaptation et innovation, leur engagement a permis de proposer un service public à la hauteur de ce que l'on peut attendre d'un établissement public de l'État.

Face à ces situations, l'agence a amélioré ses outils et modalités de fonctionnement permettant à chacun de rester relié à la communauté de travail. Cela s'est traduit par l'optimisation de notre équipement informatique et des organisations de travail (dmatérialisation des procédures, télétravail accru, visioconférences, webinaires...).

L'année 2020 est une année incontestablement marquée par la participation de l'agence de l'eau au soutien de l'activité économique. Cette participation s'est traduite par le développement d'appels à projets. 30 % de nos aides ont été dédiés aux projets ciblés pour dynamiser les investissements pour l'eau face à la crise sanitaire. Ce plan de reprise a d'abord été rendu possible grâce à un engagement fort des instances, tant du conseil d'administration présidé par Marie-Hélène Aubert, que du comité de bassin présidé par Thierry Burlot.

Cette mobilisation des élus des instances s'est également concrétisée par le vote en octobre du projet de Sdage et du programme de mesures 2022-2027. Près de 50 réunions se sont tenues sur le territoire et en visioconférence depuis 2018 pour aboutir à un projet concerté avec les acteurs lors du dernier comité de bassin de l'année 2020. Ce projet a pris du temps pour aboutir, c'est dire que la question de l'eau est devenue centrale pour l'aménagement de notre territoire et son développement économique face au dérèglement climatique.

Enfin, l'année 2020 se termine par un conseil d'administration qui a arrêté les modalités de mise en œuvre des crédits du plan France Relance. 43,7 millions d'euros sont mobilisés ainsi dès le début de l'année 2021 au service de la relance économique et de la transition écologique. Ce budget soutient des travaux rapidement réalisables en matière d'eau potable, d'assainissement et de continuité écologique. C'est une belle reconnaissance de la place des agences de l'eau dans la transition écologique.

Ce rapport d'activité vous permettra de mieux connaître les politiques de l'eau sur le bassin hydrographique Loire-Bretagne, notre établissement, sa gouvernance originale et son action sur le terrain. Il permet de garder un précieux lien entre nous, en attendant de privilégier à nouveau une relation plus directe.

Je vous souhaite une excellente lecture !

2020, EN CHIFFRES

87 % 

DE LA SUPERFICIE DU TERRITOIRE
COUVERTE PAR DES SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT
ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

46

nouveaux
contrats
territoriaux
ou contrats renouvelés
ont été validés en 2020

6816

ABONNÉS fin 2020

à la lettre électronique
l'actu de l'eau en Loire-bretagne



S'inscrire : bit.ly/LettreElectro

2,27

MILLIARDS D'EUROS,

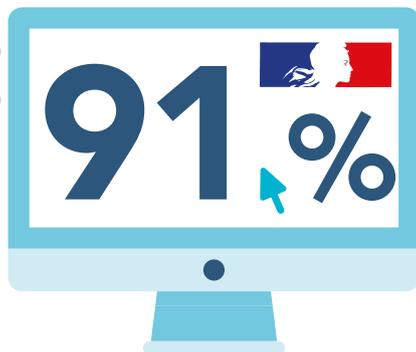
c'est la capacité
d'intervention du 11^e programme
de l'agence de l'eau
de 2019 à 2024.



Photo : C. Brochier

Un budget alloué au bon état des
eaux et à l'adaptation au changement
climatique, voté par le comité de
bassin Loire-Bretagne

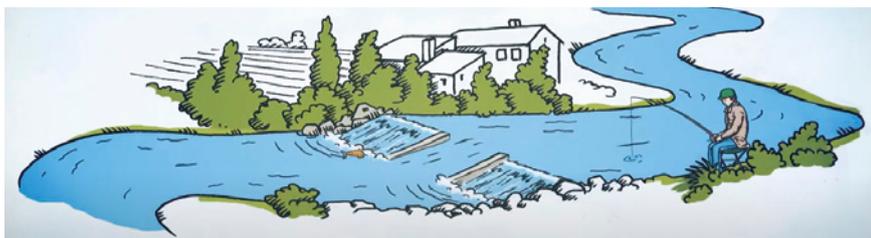
Bigbang.fr



DES
REDEVABLES
ONT CHOISI
LA TÉLÉ-
DÉCLARATION
EN 2020

 5413 ABONNÉS
fin 2020 au
compte LinkedIn
@LoireBretagne

 3728 ABONNÉS
fin 2020 au
compte twitter
@LoireBretagne



Bigbang.fr

1 077 km
de cours d'eau
ont été restaurés

et **72** OUVRAGES
AIDÉS POUR ÊTRE RENDUS
FRANCHISSABLES en 2020
(classés en liste 2 de l'article L.214-17
du code de l'environnement)

48 territoires travaillent sur un projet
de paiements pour services
environnementaux (PSE)

En 2020, 48 initiatives retenues par l'agence de l'eau afin
d'expérimenter de nouveaux accompagnements financiers pour
reconnaître les services rendus par les exploitations agricoles



40 retours d'expériences

valorisés sur les sites internet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Tous les retours d'expériences : aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

**+
DE 500**



Web'échange - 26 novembre 2020
Appel à candidatures
« Opérations collectives
de réduction des micropolluants »

**participants aux premiers
webinaires** organisés les
12 et 26 novembre 2021.

Au programme, des appels à
projets dans le cadre du plan
de reprise pour les activités
économiques et les opérations
collectives pour la réduction des
micropolluants.

98 %

DES PROCÉDURES
DE DEMANDES D'AIDE
SONT DÉMATÉRIALISÉES

demarches-simplifiees.fr

2020, LES TEMPS FORTS



Le plan de relance gouvernemental « France Relance », doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau.

Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros.

Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits.

Plan de reprise (dynamiser les investissements pour l'eau)

Le 2 juillet 2020, face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de Covid-19, le conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, en accord avec le comité de bassin, met en place des mesures exceptionnelles mobilisant son 11^e programme et un dispositif d'aides d'urgence pour l'épandage des boues.

Dans le cadre de ce plan de reprise, l'agence de l'eau Loire-Bretagne lance 4 appels à projets et un appel à contributions, pour lesquels elle débloque une enveloppe de 80 millions d'euros, et ce, sans augmentation des redevances.

APPELS À PROJETS
Plan de reprise de l'activité

80 millions d'euros

The graphic has a yellow background. On the left, there is a large yellow smiley face emoji with a lightbulb icon above it. In the center, there is a white megaphone icon. On the right, there is a small French flag icon. The text 'APPELS À PROJETS' is in large blue letters, 'Plan de reprise de l'activité' is in white letters on a dark blue background, and '80 millions d'euros' is in large red letters.

Visite de Barbara Pompili à l'agence de l'eau

Le 25 août, à l'occasion d'un déplacement à Olivet sur Zéro Phyto, la ministre a été accueillie par Martin Gutton, en présence du directeur régional de l'Office français de la biodiversité, de la directrice adjointe de la Dreal Centre-Val de Loire et de représentants de la préfecture du Loiret. L'occasion pour le directeur général de rappeler les missions et la force des agences de l'eau, à savoir : « être un établissement de terrain aux cotés des services de l'Etat ».

A cette occasion, Barbara Pompili a évoqué la mise en place de « contrats de relance et de développement écologique » dans les territoires (rénovation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables, transports...).

Photo : E. Bouju



Visite de Bérangère Abba



Photo : E. Bouju

L'agence de l'eau Loire-Bretagne encourage la gestion durable des eaux de pluie lors de la visite de l'écoquartier ECLO à Saint-Jean-de-Braye (Loiret). Le 17 septembre, lors du déplacement de Bérangère Abba, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique chargée de la Biodiversité, à Saint-Jean-de-Braye (Loiret), l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en avant les solutions de gestion durable des eaux de pluie. L'ÉCOQUARTIER ECLO est une belle illustration de gestion durable des eaux de pluie intégrées à l'urbanisme.

A cette occasion, la secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique accepte d'être l'ambassadrice du concours d'affiches et vidéos de l'agence de l'eau organisé à l'occasion de la journée mondiale de l'eau 2021.

Carrefour



Photo : E. Bouju

Lors de la 21^e édition, des 29 et 30 janvier 2020, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a organisé 4 ateliers, un forum et une séance plénière : « Restons ambitieux pour l'atteinte du bon état des cours d'eau ». Les ateliers ont porté sur la reconquête du bon état des eaux, la gestion des eaux de pluie et la valorisation dans un aménagement urbain, les ambitions pour les milieux et la biodiversité marine face au changement climatique et les appels à projets lancés à l'automne 2019.



LES INSTANCES DE BASSIN

Légende et crédit



Thierry Burlot*

Président du comité de bassin Loire-Bretagne

« Un projet de Sdage concerté »

Au sein du comité de bassin, la différence fait la richesse des débats, mon rôle est d'écouter pour trouver les justes compromis. L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire. Elle s'est traduite par une mobilisation toujours plus forte des membres des instances et notamment du comité de bassin que j'ai l'honneur de présider.

Cette mobilisation a permis le vote du projet de Sdage qui sera soumis à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021. Plus que jamais, nous avons besoin de la mobilisation de tous pour porter ce projet ambitieux, qui vise l'amélioration constante de la protection de l'environnement et la non-dégradation, des objectifs fixés qui vont dans la

droite ligne des conclusions des Assises de l'eau.

Renouvelé au poste de président du comité de bassin le 4 février 2021, je remercie tous les membres du comité de bassin pour la confiance qu'ils m'accordent. Nous serons à la hauteur des enjeux qui sont considérables. L'eau est le thermomètre de notre développement.

• Le comité de bassin

Parlement de l'eau, le comité de bassin est le lieu de la concertation et de la planification. Il est composé de 190 membres représentant de toutes les parties prenantes de la gestion de l'eau.

* président du comité de bassin, vice-président de la région Bretagne et président du conseil d'administration de l'office français de la biodiversité.

• Le conseil d'administration

Il anime la mise en œuvre du programme 2019-2024 et est composé de 35 membres : la présidente (préfète du bassin Loire-Bretagne), 11 représentants de l'État, 11 représentants des collectivités, 5 représentants des usagers économiques, 5 représentants des usagers non-économiques, une personnalité qualifiée et un représentant du personnel de l'agence de l'eau.



Marie-Hélène Aubert**

Présidente du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne jusqu'au 31/12/2020

« Nous avons porté une ambition collective pour l'eau »

Des trois années de mon mandat, je retiens l'émergence de projets décisifs et d'évolutions importantes : l'élaboration d'un 11^e programme d'intervention davantage tourné vers les actions préventives, la mise en place du plafond "mordant" sur les recettes des agences de l'eau, l'adaptation de notre action aux incidences du

changement climatique, le vote du projet de Sdage et la mobilisation de l'agence pour soutenir l'économie dans un contexte de crise sanitaire. L'irruption de la Covid-19 a bouleversé nos modes de fonctionnement. Très rapidement pourtant, nos instances ont su se mobiliser et adopter dès juillet 2020 un « plan de reprise » doté de 80 millions d'euros. A travers des appels à projets avec des taux d'aide majorés et des conditions d'éligibilité allégées, un soutien a été apporté aux territoires, face à la crise sanitaire et économique. Je salue le travail de nos instances qui ont porté collectivement cette ambition, sans perdre de vue les enjeux de l'eau et de la biodiversité.

De ces trois années, je retiens également la montée en puissance des solutions fondées sur la nature (SFN), qui me tiennent particulièrement à cœur et la compétence et l'engagement sans faille des équipes de l'agence de l'eau.

** gouverneure du conseil mondial de l'eau

An aerial photograph of a wide river, likely the Loire, showing a large, light-colored sandbar in the center. The river flows from the top left towards the bottom right, with several smaller channels and meanders branching off the main flow. The surrounding landscape is green with trees and some buildings in the distance. A solid blue rectangle is in the top left corner.

LES AIDES

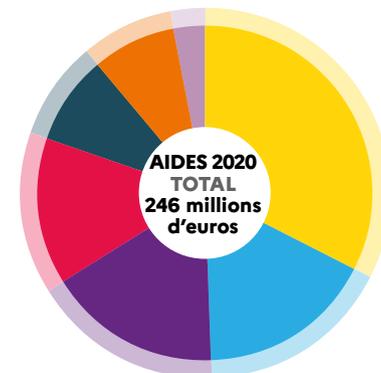
Photo aérienne à proximité de Montsoreau-sur-Loire (Maine-et-Loire) : Philippe Devanne / Adobe Stock

L'année 2020 est marquée par un contexte inédit lié à la pandémie de la Covid-19 qui a affecté l'activité économique. Le 11^e programme d'intervention avec ses 330 millions d'euros par an est le premier levier financier sur le territoire du bassin Loire-Bretagne pour accompagner des actions en faveur de la reconquête de la qualité des eaux. Pour sa deuxième année de mise en œuvre, il aurait pu être entravé par le ralentissement de l'activité. Fort de ce contexte, les instances ont souhaité dès le printemps, sous l'égide de la tutelle ministérielle, prendre part à la reprise de l'activité économique.

Des appels à projets mobilisant de façon exceptionnelle les crédits du 11^e programme ont ainsi été validés. L'objectif est de dynamiser la commande publique en faveur des investissements liés à la transition écologique. Ces décisions ont rencontré un vif succès et ont permis de maintenir un très bon niveau d'engagement des crédits sur 2020 à hauteur de 87 %. Ce taux de programmation satisfaisant résulte également des bons retours en matière de dépôt de demandes dans le cadre des appels à projets lancés à l'automne 2019 sur la gestion intégrée des eaux pluviales, la biodiversité marine ou encore le déploiement de paiements pour services environnementaux à destination des exploitants agricoles. Enfin, la fin 2020 est consacrée à la préparation du plan de relance gouvernemental pour lequel l'agence de l'eau est opératrice des volets eau et biodiversité. 43,7 millions d'euros vont ainsi être délégués en 2021 par le ministère de la transition écologique et seront mobilisés en sus des crédits du 11^e programme.



RÉPARTITION DES AIDES SUR L'ANNÉE 2020



- **80 millions d'euros**
Pollution domestique (assainissement)
- **41 millions d'euros**
Milieux aquatiques
- **42 millions d'euros**
Pollutions diffuses - protection des captages d'eau
- **35 millions d'euros**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- **20 millions d'euros**
Eau potable (unité de production d'eau potable, solidarité rurale)
- **21 millions d'euros**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement) & animation et gestion locale
- **7 millions d'euros**
Pollution industrielle

POINT DE VUE

Photo : J.L. Aubert



Sandrine Reverchon-Salle

Directrice des politiques d'intervention
(jusqu'au 1^{er} février 2021)

« L'agence de l'eau et les instances ont répondu présents pour accompagner la reprise de l'activité »

L'année 2020 conduit l'agence de l'eau à s'adapter au fil des mois à la fois dans son organisation et dans sa feuille de route annuelle bousculée par les événements inédits que l'on a traversés. Je retiens de cette année, que l'agence de l'eau et ses instances ont répondu présents pour accompagner la reprise de l'activité. Je retiens également que le 11^e programme d'intervention, mobilisé de manière exceptionnelle, constitue un outil capable d'accompagner l'activité économique sans dévoyer les objectifs en matière de transition écologique. L'agence, forte de ses équipes et de sa capacité financière, sait s'adapter. En 2020, les maîtres-mots auront été réactivité et rapidité !

S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE avec les solutions fondées sur la nature

Si l'essentiel des aides de l'agence visent l'atteinte du bon état des eaux et concourent à rendre le milieu aquatique plus résilient aux changements climatiques, celles qui visent les solutions fondées sur la nature apportent des bénéfices supplémentaires.

Les solutions fondées sur la nature (SFN) s'appuient sur des éléments naturels qui permettent de résoudre des problèmes environnementaux. Elles présentent le plus souvent des coûts d'investissements et d'exploitation plus faibles que la création d'infrastructures artificielles pour le même service. Elles constituent des solutions fiables et pérennes et permettent également de répondre à d'autres enjeux comme la préservation de la biodiversité.

La végétalisation en milieu urbain, dans le cadre d'opérations d'infiltration des eaux pluviales permet, par exemple, d'éviter les surcharges des systèmes d'assainissement mais également de prévenir les inondations, d'améliorer le cadre de vie, la biodiversité et de rafraîchir la ville.

En 2020, grâce à un appel à initiatives « Gestion des eaux pluviales intégrée à l'aménagement urbain », l'agence a sélectionné 39 démarches exemplaires d'infiltration des eaux pluviales en ville.

Ces initiatives proviennent de toutes les régions du bassin. 19 départements sont concernés.

Trois grandes catégories de projets se distinguent :

- des programmes ambitieux, proposés par des métropoles mais aussi de petites communes, visant à généraliser la gestion intégrée des eaux pluviales par leur infiltration dans les aménagements sur leur territoire,
- des aménagements ponctuels permettant l'infiltration des eaux pluviales, par exemple dans une cours d'école, un parking ou une zone d'activité commerciale (ZAC),
- des projets d'animation et de sensibilisation pour la perméabilisation de la ville à l'échelle d'une collectivité, d'un département ou d'une association professionnelle.

Les projets découlant de ces initiatives seront financés par l'agence d'ici la fin du 11^e programme, au fur et à mesure de leur montage. L'agence prévoit d'y consacrer de l'ordre de 4 millions d'euros par an.

Un plan d'adaptation au cœur de la politique

Le bassin est doté d'un plan d'adaptation au changement climatique (PACC) depuis avril 2018. Ce document fonde la politique de l'agence sur le sujet.

En 2020, l'appel à projets (AAP) sur le thème des « économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique » a permis de recevoir 32 dossiers. L'agence en a instruit une vingtaine. Ces dossiers devraient permettre d'engager 3,6 millions d'euros de travaux.

Cet AAP a permis de faire de la pédagogie auprès des acteurs sur la différence entre une économie de prélèvement et une économie de consommation. Par exemple, récupérer une eau de toiture pour irriguer un espace vert permet d'économiser sur un prélèvement (souvent pris sur le réseau AEP). Le fait de planter des espèces moins gourmandes en eau et plus résistantes à la sécheresse permet de faire des économies de consommation d'eau en arrosant moins...

En 2020, le PACC a également pesé sur la révision du Sdage : cela faisait partie des « grands principes » de révision retenus par le comité de bassin. Dans les faits, 47 % des propositions de modifications rédigées dans le projet de Sdage 2022-2027 sont directement liées à ce grand principe.

Cycl'eau, le 15 octobre à Vichy : présentation des solutions fondées sur la nature



Face à la nécessaire adaptation au changement climatique, l'agence de l'eau a présenté l'accompagnement prévu dans le cadre de son programme d'intervention sur les solutions fondées sur la nature pour contribuer à l'atteinte des objectifs de bon état pour l'eau et les milieux aquatiques. La politique de gestion intégrée des eaux pluviales, notamment en ville, qui consiste à infiltrer l'eau là où elle tombe en repensant

les aménagements et les constructions, a été présentée et illustrée. Les stratégies territoriales et modalités d'interventions en matière de restauration des rivières et des milieux humides afin d'en améliorer les fonctionnalités et la résilience, ainsi que les aménagements parcellaires de lutte contre le ruissellement et l'érosion, ont été développés et complétés par des retours d'expériences.

Les solutions fondées sur la nature : des leviers multiples à bénéfices multiples pour aujourd'hui et pour demain !



Photos : E. Bouju

Lien : bit.ly/Cycleau-20

Chiffres

42,7 %
du programme
consacré au
changement
climatique

70 millions d'euros
d'aides accordés par
l'agence de l'eau au
bénéfice des solutions
fondées sur la nature

POINT DE VUE

Photo : contactier AELB



Éliane Auberge

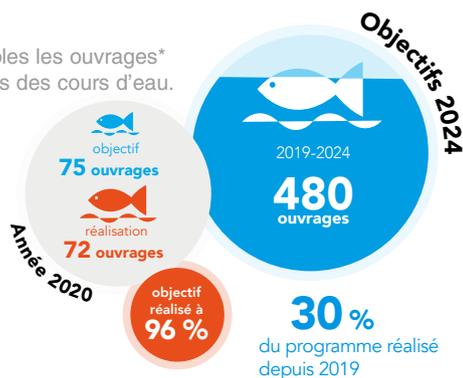
Présidente du Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne

S'adapter au changement climatique avec les solutions fondées sur la nature

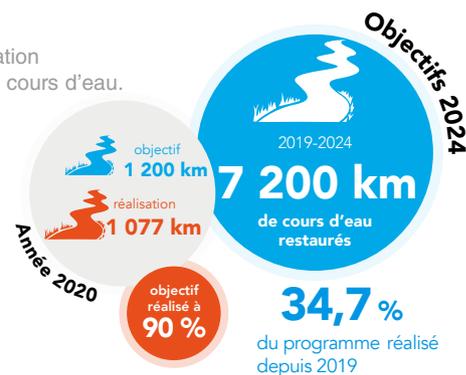
Les actions menées par le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne s'inscrivent toutes dans le grand cycle de l'eau. Elles privilégient la fonctionnalité et la résilience des milieux aquatiques. Que ce soit dans l'accompagnement des éleveurs sur la préservation des zones humides de têtes de bassin versant (conduite de travaux de restauration des tourbières et des marais) ou encore dans la restauration de l'espace de libre fonctionnement de la rivière Allier (suppression d'enrochements sans intérêt aujourd'hui), la logique est la même : privilégier le bon fonctionnement des milieux aquatiques et leur résilience pour maximiser les services écosystémiques. Dans ce contexte, l'agence de l'eau Loire-Bretagne est un partenaire majeur du CEN. L'organisation de la gestion de l'eau par bassin versant au sein des agences est une évidence pour le CEN. L'agence est un partenaire technique et bien sûr financier. C'est aussi au sein de l'agence et de ses instances que se forge une partie importante du dialogue autour du partage et du bon usage de l'eau, enjeu rendu encore plus prégnant par le changement climatique.

COURS D'EAU ET ZONES HUMIDES : investir pour les services rendus

Rendre franchissables les ouvrages*
construits en travers des cours d'eau.



Engager la restauration
morphologique des cours d'eau.



* ouvrages prioritaires sur les cours d'eau recensés dans la liste 2-article L.214-17 code de l'environnement

Le bon fonctionnement des milieux aquatiques et en particulier des zones humides est requis pour atteindre le bon état des eaux. Elles jouent un rôle dans l'apport d'eau douce, l'alimentation, la biodiversité, la maîtrise des crues, la recharge des nappes et l'atténuation des changements climatiques. Leur gestion est un enjeu fondamental et transversal.



Appel à projets pour les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées

24 projets sont retenus en 2020 pour un montant d'aides de 651 956 euros. Ce sont majoritairement des travaux de restauration suivis par les études préalables aux travaux et des acquisitions. La moule perlière est l'espèce la plus représentée. La loutre et le crapaud sonneur à ventre jaune suivent de près.

Zoom sur la restauration de l'habitat du Pelobate brun

En 2019, Loiret Nature Environnement confirme l'enjeu d'une bonne fonctionnalité écologique du site Natura 2000 « Nord-Ouest Sologne » pour le Pelobate brun. En 2020, le conservatoire des espaces naturels Centre-Val de Loire entreprend des travaux pour restaurer l'habitat aquatique de cet amphibien sur la commune de Lailly-en-Val dans le Loiret. Le site des mares de Villenouan est un enjeu national pour cette espèce exigeante. 80 % des individus présents en région Centre-Val de Loire vivent sur ce site.

Pour sécuriser le cycle de vie de ce batracien, de nouvelles mares vont être créées et les mares existantes aménagées : curage du fond, talutage des berges et gestion de la végétation.

Au-delà d'une préservation d'une biodiversité remarquable unique en France, les travaux permettent d'installer un agriculteur bio sur le site avec des pratiques agricoles adaptées à la préservation des mares et du cycle de vie des amphibiens.

Le résultat attendu du partenariat entre ces associations est la reproduction d'une grande diversité d'amphibiens protégés. Le coût des travaux s'élève à 67 380 euros avec une aide de l'agence de l'eau de 33 690 euros.

Paiements pour services environnementaux

À la suite d'un appel à initiatives, l'agence de l'eau Loire-Bretagne retient 48 territoires qui étudient le versement d'aides directes aux agriculteurs pour des services utiles à l'eau et la biodiversité. Elle accorde 0,8 million d'euros aux études et prévoit, en 2021, de consacrer 30 millions d'euros pour rémunérer les agriculteurs rendant des services environnementaux sur les territoires.

Appel à projets « continuité écologique » : effacements ou arasements d'obstacles

L'agence de l'eau Loire-Bretagne inscrit 9 millions d'euros dans son plan de reprise pour des travaux simples qui améliorent la qualité de l'eau : l'effacement de seuils en rivière ou barrages. Les taux d'aide vont de 80 % à 100 %, sans encadrement des aides d'État aux activités économiques car il n'y a souvent plus d'usage sur ces ouvrages. Des entreprises, des particuliers et des collectivités volontaires ont ainsi restauré la libre circulation des sédiments et des espèces aquatiques.

C'est toujours le propriétaire qui décide : il existe d'autres manières de restaurer la continuité écologique : gestion, passe à poissons, contournement. Ces solutions, moins durables et sans effet sur la qualité de l'eau, restent financées à 50 % par l'agence de l'eau.

Chiffres

40,8

millions d'euros pour les milieux aquatiques et la biodiversité dont 20,15 millions d'euros pour les cours d'eau et la continuité écologique, 5,9 millions d'euros pour les zones humides.

1 077 km

de cours d'eau restaurés

158

ouvrages rendus franchissables

dont 72 sur un cours d'eau en liste 2* (page 14).

2 315 ha

de zones humides restaurées ou protégées durablement grâce à l'acquisition foncière.

POINT DE VUE

Photo : contacter AELB



Hélène Rouquette

Directrice Nature et paysages
à la mairie de La Rochelle

*Redonner une place à la nature et
aux zones humides en ville*

Le marais de Tasdon, un ancien marais salant de 82 ha, se situe à moins de 2 km du centre-ville de La Rochelle.

Au fil des années, il s'est dégradé, asséché, a perdu son lien avec l'océan et s'est entouré de constructions. La surface en eau a diminué, des espèces envahissantes se sont développées et les milieux naturels se sont refermés.

Notre ambition est de conforter le caractère naturel du marais pour y accueillir la faune et préserver la richesse des habitats du site. Il s'agit de réalimenter en eau douce le cœur du marais, de permettre à l'eau salée de remonter à l'aval, de débayer les zones asséchées (6 ha de zones humides créées), de restaurer le lit du ruisseau La Moulinette.

Cet aménagement, avec son sentier pédagogique, valorise la présence de l'eau, la biodiversité et la découverte de la nature en ville. L'investissement de plus de 4,8 millions d'euros financé et soutenu par l'agence de l'eau (1,65 million d'euros), la Région et le Feder a de multiples bénéfices : protection de la faune et la flore, appropriation de la nature par les habitants, gestion des eaux de pluie. Il s'inscrit dans un projet plus vaste, attendu par l'agence de l'eau : élaborer un contrat territorial milieux aquatiques à l'échelle de la communauté d'agglomération rochelaise.



Photo : Kerdua3@E LeCornec
Géos-AEL - 2017

PROTÉGER LES EAUX LITTORALES

De par la spécificité de ses usages et de son environnement, le littoral fait l'objet de toutes les attentions sur le bassin. Six grands enjeux ont structuré la mise en œuvre de cette politique en 2020 :

- restaurer la qualité microbiologique des eaux estuariennes et côtières,
- lutter contre l'eutrophisation des eaux littorales et marines,
- lutter contre la pollution des eaux et des sédiments dans les ports,
- restaurer la morphologie des espaces côtiers,
- gérer l'équilibre de la ressource en eau,
- améliorer la connaissance et la communication sur ces enjeux.

Assises de l'eau et plan biodiversité

En application des assises de l'eau et du plan biodiversité, l'agence de l'eau a poursuivi sa mobilisation pour la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Cela s'est traduit par le lancement d'un appel à initiatives pour la biodiversité marine et côtière. Celui-ci a permis de faire émerger en 2020 de très bons dossiers en zone rétro-littorale avec des travaux de restauration du fonctionnement de milieux lacustres et d'amélioration des connectivités terre/mer. L'enveloppe d'aides allouées de 2 millions d'euros a été consommée au bénéfice de près de 26 projets (correspondant à près de 3,3 millions d'euros d'études et de travaux) sur l'ensemble de la façade. La plupart s'inscrivent pleinement dans les conclusions du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne, adopté en avril 2018 par le comité de bassin.

Les marais de Kerdual – la restauration de marais rétro-littoraux

Les marais de Kerdual (La-Trinité-sur-Mer) ont fait l'objet de travaux portés par le Conservatoire du littoral au cours de l'été 2020. L'objectif est de restaurer les milieux rétro-littoraux. L'agence de l'eau a contribué à l'acquisition foncière de ce marais en 2014. Ces zones d'interface situées dans un contexte très anthropisé par la forte urbanisation côtière constituent une réelle richesse locale présentant de nombreuses fonctions à préserver : coupure d'urbanisation, réservoir écologique, régulation...

Les travaux, d'un montant de 70 000 euros et aidés à 70 % ont consisté à restaurer certains habitats dégradés par intervention mécanisée ou par traction animale sur les saules ou baccharis, en vue de ré-ouvrir les milieux, rétablir certaines fonctionnalités de la zone humide (hydrologiques, physiques, écologiques) et préserver une mosaïque d'habitats.



Photo : Kerdual@E LeCornec
Géos-AEL - 2017

« Eau et santé » : norovirus

Le littoral du bassin Loire-Bretagne a connu fin 2019 et début 2020 une série sans précédent de fermetures de zones conchylicoles pour cause de toxico-infections alimentaires collectives (TIAC) liées à la présence de norovirus dans les coquillages. Face à cette situation, l'agence de l'eau a

immédiatement adapté son programme d'intervention et mieux pris en compte dans ses modalités d'aides la contamination par norovirus en complément de la contamination bactériologique. Cela s'est également traduit par une liste complétée de systèmes d'assainissement dits prioritaires sur les

bassins versants les plus touchés par les événements. Cette crise confirme la stratégie du Sdage en matière de collecte et traitement des eaux usées domestiques dans ces secteurs fragiles.

25 millions
d'euros d'aides
pour le littoral

400
dossiers instruits

61,5 %
des aides associées
à l'enjeu de
préservation ou
de restauration
de la qualité
bactériologique
des eaux

720 000
euros déjà engagés
sur 2 millions
programmés au
bénéfice de la
biodiversité marine

Partenariat pour l'estuaire de la Loire

Le conservatoire du littoral a déposé une ambitieuse initiative sur l'estuaire de la Loire en partenariat financier avec le conseil départemental de la Loire-Atlantique, gestionnaire des terrains de l'établissement sur l'estuaire. Cette initiative comporte deux volets :



Conservatoire du
littoral

- la mise en place d'une démarche prospective. Dans un contexte de changement climatique, cette démarche vise à accompagner le territoire de la commune de Corsept (Loire-Atlantique) sur l'évolution possible de son polder dans la reconnexion de ses zones humides à la Loire. Cette démarche doit conduire à l'élaboration d'un projet partagé et prospectif d'adaptation de cet espace aux effets du changement climatique en s'inspirant de l'expérience du programme national Adapto ;

- des travaux expérimentaux de reconnexion d'anciens plans d'eau de chasse artificiels à la Loire, propriété du conservatoire depuis 2019 en bordure de lit mineur sur la commune du Pellerin, en vue de restaurer des milieux humides au bénéfice notamment de la faune piscicole.

Cette réflexion va s'engager dès 2021.

POINT DE VUE

Photo : contacter AELB



Agnès Vince

Directrice du Conservatoire du littoral

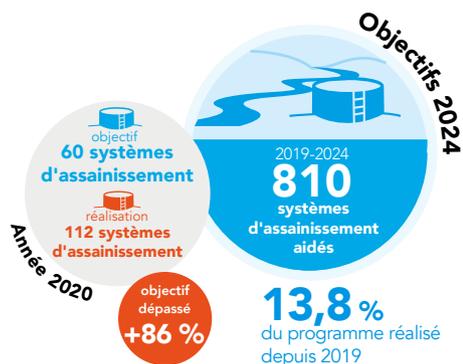
De l'acquisition à la gestion des zones humides...

Le Conservatoire du littoral développe depuis sa création une politique de préservation, de restauration et de valorisation des espaces naturels littoraux. Guidé par sa stratégie d'intervention 2015-2050, et en partenariat rapproché avec les collectivités locales, il met en œuvre cette

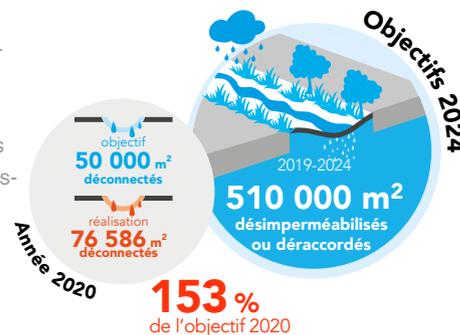
politique à l'aide de ses outils fonciers et assure sa mission de propriétaire. Cette action est très développée sur les zones humides du bassin Loire-Bretagne en partenariat étroit avec l'agence de l'eau, notamment sur les grands marais littoraux et rétro-littoraux du littoral atlantique et breton. Ce partenariat s'est traduit lors du 10^e programme de l'agence par une convention, renouvelée en 2016. Plusieurs opérations d'envergure ont pu être développées en Bretagne, en Pays de la Loire ou encore en Charente-Maritime. Il permet également au Conservatoire de participer concrètement à la mise en œuvre des engagements européens et de la politique du ministère de la Transition écologique en matière de préservation des zones humides. Il permet aussi d'associer les deux établissements dans des programmes transversaux, comme la lutte contre les algues vertes plus spécifiquement en Bretagne. De l'acquisition à la gestion des zones humides, et en cohérence avec les contrats territoriaux, le 11^e programme permet de poursuivre et renforcer cette politique partenariale dans le cadre des objectifs européens et ministériels en faveur des zones humides et des continuités écologiques.

UNE POLITIQUE DYNAMIQUE ET DES AIDES CIBLÉES : pour la reconquête du milieu et des usages

Aider les systèmes d'assainissement prioritaires pour améliorer la qualité des eaux et protéger les usages littoraux



Aider à désimper-méabiliser, à déracorder les eaux de pluie des réseaux d'assainissement



Pour traiter les pollutions domestiques, l'agence de l'eau axe ses aides financières pour améliorer la qualité de l'eau :

- là où les bénéficiaires sont importants,
- et pour protéger les usages sensibles à cette pollution (baignade, pêche à pied, conchyliculture).

Elle soutient les territoires les plus fragiles pour remettre à niveau leurs systèmes d'assainissement.

Pour réduire les déversements des réseaux d'eaux usées par temps de pluie et la pollution bactériologique sur les usages sensibles, l'agence favorise la déconnexion des eaux pluviales et leur gestion par infiltration, au plus près de là où elles tombent. En 2020, les surfaces imperméabilisées déconnectées avec l'aide de l'agence ont doublé par rapport à 2019 dépassant largement les objectifs. Cette tendance devrait s'accroître du fait du succès en 2020 de l'appel à initiatives pour gérer les eaux pluviales en les intégrant à l'urbanisme lancé en novembre 2019 pour la fin du programme (170 hectares déconnectés projetés). Rendre les villes plus perméables, par une gestion de l'eau pluviale « sans tuyau » est aussi un enjeu pour s'adapter au changement climatique (cf. p12-13).

Systèmes d'assainissement prioritaires

Le 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau prévoit de financer des études et des travaux pour 810 systèmes d'assainissement prioritaires à des taux très importants : de 50 % et 60 % en zone de revitalisation rurale. L'objectif est de réduire les rejets polluants des stations ou des réseaux d'assainissement, en particulier par débordement par temps de pluie.

En 2020, 68 systèmes d'assainissement prioritaires bénéficient au total d'une aide de 38,6 millions d'euros pour réaliser des travaux.

Pour améliorer la qualité de l'eau, 44 projets ont été aidés dans le cadre de l'appel à projets pour améliorer les systèmes d'assainissement prioritaires pour un montant de 10,6 millions d'euros.

Finaliser son autosurveillance, c'est urgent !

Finaliser l'autosurveillance des systèmes d'assainissement est une priorité pour les années 2019 à 2021.

Grâce aux aides de l'agence de l'eau et à la réglementation, le nombre de points de déversement des réseaux équipés atteint 1 135 au cours de l'année 2020, déjà + 115 par rapport à 2019. Sur le bassin, il reste 260 points à équiper sur les réseaux.

En 2020, 47 collectivités ont bénéficié d'une aide importante de l'agence (70 % de financement) qui leur a permis de répondre à leur obligation réglementaire, cette aide ayant vocation à s'arrêter fin 2021.

La nouvelle station d'épuration de la Boissière-des-Landes (Vendée)

Le 1^{er} octobre 2020, la nouvelle station d'épuration de la commune de la Boissière-des-Landes a été inaugurée en présence des élus locaux et de Murielle Raison de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. L'agence a accordé une aide de 935 298 €, soit 60 % du coût total de l'opération. Les travaux réalisés ont permis la création d'une capacité de traitement supplémentaire de 1 450 équivalents-habitants. Ce système d'assainissement des eaux usées était une priorité pour la protection des milieux aquatiques.



Photo : communauté de communes des terres du val de Loire

Reconstruction de la station d'épuration intercommunale des Terres du Val de Loire (Loiret)

En septembre 2020, après 18 mois de travaux, la nouvelle station a été inaugurée à Lailly-en-Val, en présence des élus locaux et de Nicolas-Gérard Camphuis, directeur de délégation Centre-Loire de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. L'agence de l'eau a financé à hauteur de 60 % ces travaux portant la subvention à 1,5 million d'euros. La capacité de traitement de cette station, de type boues activées, est de 5 000 équivalents habitants.

Chiffres

76,9 millions
d'euros d'aides attribuées

en 2020 pour l'assainissement des eaux usées des collectivités dont 28,1 M€ pour améliorer le traitement des eaux usées domestiques et 48,8 M€ pour améliorer les réseaux d'eaux usées et mettre en place une gestion de eaux pluviales plus intégrée.

68
systèmes
d'assainissement
prioritaires

aïdés pour la réalisation de travaux

1 135
points de déversement
des réseaux équipés
d'un dispositifs de mesure.

POINT DE VUE

Photo : contacter AELB



Renée Nicoux

Maire de Felletin (Creuse)

« L'appel à projets lancé par l'agence de l'eau dans le cadre du plan de reprise est une véritable opportunité »

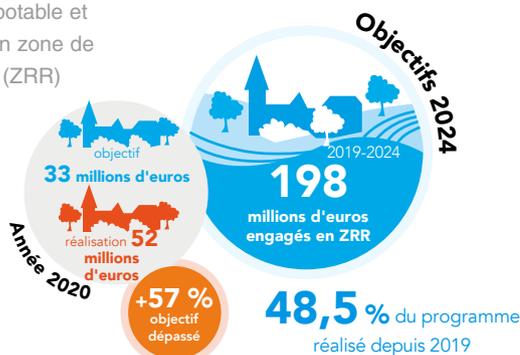
La commune de Felletin compte près de 1 600 habitants. Notre commune est classée en zone de revitalisation rurale. Le système d'assainissement de notre bourg est un système d'assainissement prioritaire au regard des enjeux de qualité de l'eau.

Nous nous sommes engagés dès 2018 dans la réalisation d'une étude diagnostic d'assainissement pour identifier les travaux à mener. En juillet 2020, le schéma directeur prévoit un investissement total de 4,9 millions d'euros. Les priorités sont l'amélioration de la collecte et la création d'un nouveau traitement en 2021.

L'appel à projets lancé par l'agence de l'eau dans le cadre du plan de reprise est une véritable opportunité de réaliser un effort important en matière d'assainissement. Nous avons décidé de mettre en œuvre dès la fin 2020, la totalité des travaux prévus. Sur le coût prévisionnel total de cette opération, le taux d'aide de l'agence est de 70 %.

SOLIDARITÉ URBAIN-RURAL : favoriser la reprise économique des territoires ruraux

Aider au renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement en zone de revitalisation rurale (ZRR)



La solidarité urbain-rural est au cœur du 11^e programme de l'agence de l'eau. Les collectivités situées en zone de revitalisation rurale bénéficient de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements pour l'eau potable et l'épuration des eaux usées.

En 2020, l'agence de l'eau consacre 54,4 millions d'euros à la solidarité envers les territoires ruraux, soit 27 millions de plus que prévu initialement. Ce supplément d'aides accompagne la reprise de l'activité en faveur de la transition écologique à la suite de l'épidémie de Covid-19 via deux appels à projets avec des aides bonifiées ou exceptionnelles et un dispositif d'aides d'urgence pour gérer les boues de stations d'épuration.

L'appel à projet « eau potable » : un succès

En juillet 2020, l'agence de l'eau lance un appel à projet réservé aux territoires les plus fragiles* pour accompagner la reprise des investissements en faveur de l'eau potable. Un succès : l'enveloppe allouée de 18 millions d'euros est consommée début octobre. 105 projets dont 81 pour remplacer des conduites fuyardes bénéficient d'une aide de l'agence. Au total 300 km de réseaux sont exceptionnellement financés, soit l'équivalent de la distance entre Angers et Quimper.

*Avec des linéaires de réseaux d'eau importants, les collectivités rurales supportent des charges d'amortissement conséquentes. Elles doivent aussi sécuriser leurs infrastructures pour faire face aux conséquences du changement climatique.

Des aides d'urgence pour gérer les boues des stations d'épuration



Depuis avril 2020, les boues de stations de traitement des eaux usées domestiques ne peuvent plus être épandues sans traitement préalable pour inactiver le virus Covid-19.

L'agence de l'eau propose, aux collectivités et aux entreprises, un dispositif d'aides d'urgence : financement des prestations externes réalisées en urgence et des équipements pour hygiéniser les boues dans les stations. En zone de revitalisation rurale, les taux d'aides sont majorés de 10 points.

En 2020, 163 000 m³ de boues bénéficient d'une aide de l'agence. 45 % des opérations financées sont situées en zone de revitalisation rurale. Ouvert en juillet 2020, le dispositif est prolongé en 2021 pour laisser le temps aux collectivités de s'adapter.

Aides à la reprise des investissements : un plus pour le réseau eau potable du Cézallier

Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Cézallier dessert 14 600 abonnés du Nord-Ouest de la Haute-Loire. 80 % de l'eau provient des sources du Rayet, situées à 25 kilomètres en amont sur le plateau du Cézallier à 1 300 mètres d'altitude.

Seuls 55 % des volumes d'eau prélevés sont acheminés jusqu'aux consommateurs, du fait de délestages amont pour réduire la pression dans les conduites d'eau. Leur suppression réduira significativement les prélèvements d'eau.

Ainsi 1 million de m³ d'eau sera restitué en tête de bassin versant afin de restaurer des milieux humides et de réalimenter la Voireuze, un affluent de l'Alagnon. La restructuration du réseau de distribution et l'augmentation des volumes d'eaux stockés en tête de bassin versant sécuriseront l'approvisionnement en eau.



Ce projet de près de 7 millions d'euros, bénéficie d'1,57 million d'euros d'aides suite à l'appel à projets Relance des investissements pour l'alimentation en eau potable.

Appel à projets « Réduire les rejets des réseaux d'assainissement »

32 opérations en zones de revitalisation rurale bénéficient de 7,8 millions d'euros d'aides pour améliorer les systèmes d'assainissement des collectivités.

Chiffres

54,4 millions
d'euros d'aides
attribuées en 2020 en zone de
revitalisation rurale.

399 communes
ou établissements de coopération
intercommunale bénéficient d'une
aide en 2020.

137 opérations
financées dans le cadre d'appels à
projets

83 opérations
exceptionnelles
de gestion des boues des collectivités
situées en zone de revitalisation rurale

POINT DE VUE

Photo : contacteur AELB



Cécile Gallien

Conseillère départementale
de la Haute-Loire, vice-présidente
de l'association des maires de France,
maire de Vorey-sur-Arzon

La politique de solidarité urbain rural est essentielle

La Haute-Loire est un département où dominent les zones de montagne. 90 % de son territoire est en zone de revitalisation rurale et 75 % fait partie du Sage Loire-amont que je préside. Pour ce territoire de sources naturellement riche, mais caractérisé par des communes aux faibles capacités financières mais au linéaire de réseaux d'eau importants, la politique de solidarité urbain rural est essentielle. L'agence de l'eau aide à investir pour l'alimentation en eau potable, pour économiser l'eau et mettre à niveau les systèmes d'assainissement. En Haute-Loire, 7,5 millions d'euros de travaux sont engagés en 2020 dans les zones de revitalisation rurales avec 3 millions d'euros d'aides de l'agence de l'eau.

DES AIDES RENFORCÉES EN 2020 pour réduire efficacement les pollutions

Le 11^e programme d'intervention propose des solutions de financement favorables aux entreprises qui ont la volonté de conduire des projets visant la réduction de leurs pollutions. A la mi-novembre 2020, un appel à projets « plan de reprise » est venu renforcer encore les niveaux d'intervention du 11^e programme et assouplir les modalités d'aides pour soutenir plus efficacement les entreprises face à la crise sanitaire.

Au total, en 2020, 55 études et 45 projets d'investissement visant la réduction des pollutions de l'eau ont reçu le soutien de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

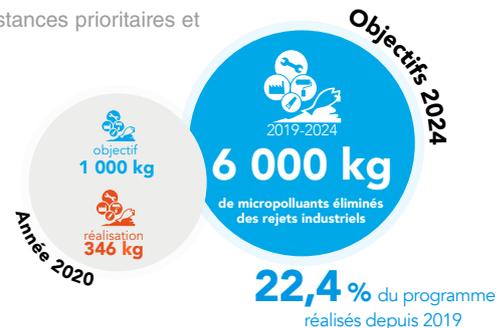
Appel à projets « plan de reprise » 2020-2021 : priorité à la réduction des micropolluants et suppression des derniers foyers de pollution organique

L'appel à projets « plan de reprise » lancé via une webconférence ayant réuni le 12 novembre 2020 près de 400 personnes (une première pour l'agence de l'eau !) met l'accent sur l'une des priorités du 11^e programme d'intervention (2019-2024) : la réduction des micropolluants.

Sur l'année 2020, 14 nouvelles études technico-économiques ont été soutenues par l'agence et permettront de proposer des solutions pour réduire les émissions de substances dangereuses dans l'eau. Côté travaux, la majorité des dossiers aidés visent à mieux traiter les eaux avant leur rejet au milieu naturel. La réduction à la source via des modifications sur les procédés de fabrication ou la substitution de matières premières, encouragée spécifiquement à travers l'appel à projets « plan de reprise » doit encore se doter de projets démonstratifs.

En parallèle, 31 projets d'investissement ont été soutenus pour réduire les pollutions organiques générées par les acteurs économiques dont 10 d'entre eux avaient été identifiés comme prioritaires pour l'atteinte du bon état des eaux.

Éliminer les substances prioritaires et
dangereuses



La gestion alternative des eaux pluviales : un potentiel d'actions important pour les acteurs économiques

Les acteurs économiques, plus particulièrement les aménageurs, s'impliquent de plus en plus sur la thématique pluviale. Plusieurs d'entre eux ont été lauréats de l'appel à initiatives « pluvial » qui s'est terminé en 2020.

Le projet d'aménagement des friches de l'ancien stade Bollée au Mans (Sarthe) proposé par le Programme Investissement Immobilier (ou P2I) permettra de gérer les eaux pluviales sur 25 727 m² par infiltration à la source, réduisant ainsi d'autant les m³ d'eau rejetés au réseau d'assainissement de la collectivité et donc les risques de déversement direct au milieu récepteur par temps de pluie via les déversoirs d'orage. Dans les projets d'aménagement urbain comme de sites industriels, la gestion alternative des eaux pluviales se développe ainsi progressivement en alliant harmonieusement esthétique, amélioration du cadre de vie et protection de l'environnement.

Un appel à candidatures pour des opérations collectives de réduction des micropolluants

Le 26 novembre 2020, un webinaire a permis de présenter devant plus de 200 participants l'appel à candidatures lancé par l'agence pour accompagner de nouvelles opérations collectives qu'elles soient territoriales ou sectorielles (portées par une collectivité ou par une fédération professionnelle par exemple). La phase de recueil de candidatures est ouverte jusqu'au 15 mars 2021.

L'opération collective est un outil visant à traiter les pollutions dispersées émises plutôt par de très petites, petites ou moyennes entreprises (TPE/PME) industrielles ou artisanales qui, prises individuellement, n'ont pas d'effets mesurables sur l'eau, mais qui, additionnées, peuvent conduire, notamment lorsqu'il s'agit de micropolluants, à dégrader la qualité des rivières ou des nappes souterraines.

Suppression des rejets en micropolluants via la mise en place du rejet-0 sur le site Aalberts à Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret)

Le site Aalberts de Saint-Denis-de-l'Hôtel, historiquement COMAP, est spécialisé dans la fabrication de raccords de cuivre avec plus de 50 millions de pièces produites chaque année.

Afin de réduire ses rejets en matières organiques, mais également pour anticiper un renforcement de la réglementation à venir sur les rejets en substances dangereuses

(cuivre, chrome, zinc et plomb), le site a fait le choix de remplacer son système de traitement physico-chimique des eaux usées par un évapoconcentrateur permettant à la fois de recycler l'intégralité des eaux usées traitées sur le process et de supprimer les rejets en Loire.



Photos : Aalberts - ips

Chiffres

6,5 millions d'euros d'aides pour réduire les pollutions (soit 34 % des crédits prévus en 2020)

96 opérations pour réduire les pollutions des acteurs économiques non agricoles

POINT DE VUE

Photo : contacter AEILB



Guillaume Guillemain

Responsable Hygiène Sécurité Environnement • Aalberts

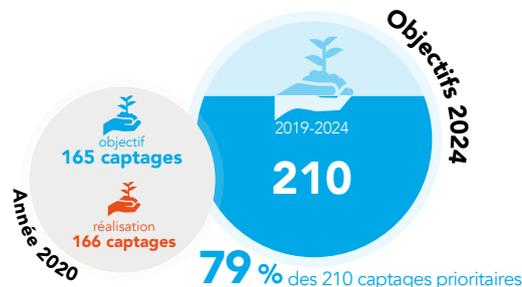
S'inspirer de l'expérience française du rejet-0

Le soutien technique et financier apporté par l'agence de l'eau nous a permis d'oser le rejet-0 via la mise en place d'une technologie de gestion des eaux usées innovante permettant de supprimer nos rejets en métaux lourds dans la Loire, une expérience dont notre groupe Aalberts a déjà prévu de s'inspirer très prochainement pour l'un de ses sites aux Pays-Bas et d'autres encore dans le reste du monde.

RÉDUIRE LA PRESSION DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE SUR LE MILIEU :

combiner des leviers agronomiques ambitieux

Engager la totalité des plans d'action restant à lancer sur les captages prioritaires du Sdage dégradés par les pollutions diffuses.



L'agence de l'eau incite au choix des actions les plus efficaces pour réduire les pollutions agricoles et à concentrer les efforts là où la qualité de l'eau est dégradée. Elle propose de signer un contrat territorial, programme d'actions ambitieux, cohérent et concerté. Elle finance son animation, des études, du conseil, des investissements et des mesures agro-environnementales. Fin 2020, 168 contrats, dont 10 nouveaux, ont un volet agricole.

Appel à projets pour développer des filières de valorisation de productions favorables pour l'eau

Les 17 dossiers retenus portent sur la réalisation d'études ou d'investissements pour mettre en place une filière de valorisation de miscanthus, luzerne, chanvre, élevage à l'herbe, productions en agriculture biologique...



La société Huileries de Beauce, en Eure-et-Loir, reçoit une aide de 150 000 euros pour un projet de 1,9 M€. Il s'agit d'investissements pour développer une nouvelle filière de production d'huile végétale à partir de cultures en agriculture biologique : noisetier, chanvre, lin, cameline, chia, tournesol, chardon-marie. Cette filière induira d'ici 2023 le développement de 1 000 ha en conversion à l'agriculture biologique dans les aires d'alimentation des captages de Bonneval et Châteaudun- Saint Denis les Ponts, soit environ 10 % de la superficie de ces aires.

Une bonne dynamique pour changer les pratiques agricoles

En 2020, 17,6 millions d'euros d'aides sont consacrés à la conversion à l'agriculture biologique dont 2,6 millions d'euros dans le cadre d'Écophyto, et 4 millions pour les mesures agro-environnementales et climatiques (Maec).

4,2 millions d'euros d'aides vont aux investissements individuels ou collectifs qui favorisent les changements de pratiques et contribuent à pérenniser les systèmes agricoles durables.

7,9 millions d'euros d'aides sont accordés pour l'appropriation et la mise en œuvre de leviers agronomiques ambitieux pour préserver l'eau dans les contrats territoriaux : accompagnement collectif et individuel des agriculteurs, actions de démonstration et d'expérimentation, soutien des filières de valorisation, acquisition foncière.

2 millions d'euros sont accordés pour le financement de groupes d'agriculteurs dits « 30 000 » pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cette transition vers l'agro-écologie est une des priorités du plan national Écophyto 2+ pour lequel l'agence attribue 8 millions par an.



Philippe Noyau

Président de la chambre régionale d'agriculture
Centre-Val de Loire

*En route vers la transition
écologique !*

« Alors que l'agriculture doit se saisir de la nécessaire transition agro-écologique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne les exploitants agricoles et les filières aval dans ces changements. Elle n'a pas la prétention de faire ce qui est à la seule mesure de la politique agricole commune mais elle apporte, à son niveau, des réponses adaptées.

Il ne suffit pas de décréter les changements. Le chemin est long et complexe tant il est difficile de modifier les systèmes et les pratiques sans prendre de risque pour l'équilibre des exploitations agricoles. Je suis optimiste en voyant émerger des initiatives de plus en plus nombreuses sur le terrain et notamment dans le cadre des contrats territoriaux qui montrent que des solutions et des alternatives existent et que cette transition est bien en route ! »

Une dynamique de conversion à l'agriculture biologique dans les Deux-Sèvres

Sur l'aire d'alimentation des captages d'eau potable de la vallée de la Courance, la surface consacrée à l'agriculture biologique passe de 1 % en 2008 à plus de 23 % de la surface agricole utile aujourd'hui, soit près de 3 000 ha exploités par une quarantaine de fermes.

Cette dynamique de conversion est notamment permise par l'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs mis en place, depuis 2010, par le service des eaux de la vallée de la Courance - communauté d'agglomération du Niortais - en partenariat avec Agrobio Deux-Sèvres et Bio Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du contrat territorial Re-Sources. Elle est facilitée par différents facteurs : le potentiel moyen des terres autour de 65 quintaux/ha en blé, les terres de groies majoritaires, des terres argilo-calcaires sans excès d'eau où le désherbage alternatif de printemps est facilité, l'esprit collectif des agriculteurs du secteur, des filières de collecte « agriculture biologique » organisées...et l'appui financier de l'agence de l'eau.

Chiffres

25,8

millions d'euros d'aides directes aux agriculteurs, y compris via le financement du plan Écophyto pour des aides surfaciques et des agro-équipements.

7,9

millions d'euros accordés pour l'accompagnement des agriculteurs et des filières, et le soutien à l'acquisition foncière dans les 168 contrats territoriaux.

2

millions d'euros pour l'accompagnement collectif des agriculteurs dans le cadre d'Écophyto.

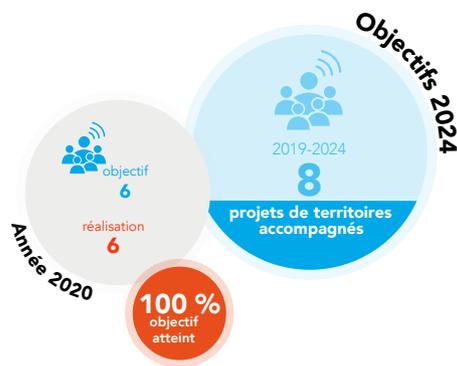
116

captages prioritaires identifiés dans le Sdage avec une aide de l'agence de l'eau pour la mise en place d'un plan d'action.

GÉRER ET ÉCONOMISER L'EAU :

Réduire les consommations d'eau face au changement climatique

Mettre en place des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE)



Économiser l'eau dans les collectivités, les entreprises en réduisant leur consommation et les projets aidés par l'agence



Maintenir des niveaux d'eau suffisants dans les nappes et dans les cours d'eau est un enjeu primordial pour veiller à un usage partagé et durable de la ressource, ne pas compromettre la vie des espèces aquatiques et garantir les usages prioritaires comme l'alimentation en eau potable.

La gestion quantitative de la ressource en eau est un enjeu de plus en plus prégnant sur le bassin Loire-Bretagne comme le révèle l'état des lieux 2019. Au regard de la quantité d'eau disponible, les prélèvements sont trop importants, en particulier dans les zones de répartition des eaux. Plus de la moitié des cours d'eau du bassin Loire-Bretagne manquent d'eau.

Les projections du changement climatique sur le bassin Loire-Bretagne laissent envisager de nombreux impacts sur le cycle hydrologique dès le milieu du siècle. Les conséquences attendues en matière de gestion de l'eau sont préoccupantes pour les milieux associés et pour les usages.

Appel à projets pour favoriser les économies d'eau consommée

24 dossiers aidés pour un montant de près de 1,25 million d'euros à la suite de l'appel à projets de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour accompagner les actions d'adaptation au changement climatique sur un territoire via les économies d'eau consommée (du 15 novembre 2019 au 30 juin 2020)

S'adapter et anticiper les conséquences des épisodes de sécheresse

En 2020, les aides de l'agence de l'eau à des projets de réduction des consommations d'eau portées par des collectivités ou des industriels permettent d'économiser un peu plus de 760 000 m³ d'eau. Les projets financés par l'agence sont de plus en plus nombreux, en particulier ceux portés par des acteurs économiques qui souhaitent s'adapter et anticiper d'éventuels nouveaux épisodes de sécheresse estivale et les restrictions d'usages qui peuvent en découler.

Hors les fuites inexorables, près de 10 % des volumes d'eau prélevés pour l'alimentation en eau potable pourraient ne pas être perdus au travers des fuites des réseaux de distribution. Chaque année, l'amélioration de la connaissance et de la gestion patrimoniale permet aux collectivités de diminuer ces volumes perdus, à un rythme autour de 3 millions de m³ par an (0,3 %). L'agence finance 47 études patrimoniales en 2020 et la pose d'équipements permettant d'intervenir plus rapidement pour améliorer le rendement du réseau, tels que les compteurs de sectorisation (725 comptages financés en 2020).

En Loire-Atlantique, une société recycle ses eaux usées au bénéfice de tous

La société Cargill, à Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), produit 40 % de l'huile alimentaire de tournesol consommée en France. Elle commercialise pour l'alimentation animale les tourteaux, résidus solides de l'extraction de l'huile. C'est le premier fournisseur français de protéines végétales pour la nutrition animale.

Le réseau public d'eau alimente le site. L'eau provient de la nappe de Cambon, une ressource « fragile » très importante pour l'alimentation en eau potable. Une part de l'eau consommée sert au fonctionnement des tours de refroidissement. Leurs purges régulières engendrent des pertes en eau par évaporation.

La société Cargill réalise un dispositif de recyclage des eaux usées traitées pour les réutiliser dans le circuit de refroidissement. Grâce à cet investissement financé par l'agence de l'eau, les prélèvements en eau sont réduits chaque année de 60 000 m³. Les volumes économisés serviront à sécuriser l'alimentation en eau potable de la population.



Photo : Alex Stemmer • Adobe Stock

Chiffres

760 949 m³

d'eau économisés

par les entreprises et les collectivités avec les aides de l'agence de l'eau.

2,6 millions d'euros

d'aides pour les économies d'eau des entreprises et des collectivités dont 30 projets de travaux et 61 études.

Détecter plus rapidement les fuites : [sectoriser son réseau](#) !

Le rendement primaire des réseaux d'eau, environ 169 km, de la communauté de communes de la vallée de la Haute Sarthe (31 communes de l'Orne, près de 8 000 habitants) est faible : 66,4 %. Après une étude patrimoniale lancée en 2018, cette

communauté s'équipe pour détecter plus rapidement les fuites. Elle complète sa sectorisation par la pose de 10 compteurs télé-gérés. Un équipement complet permet en général un gain de 10 points de rendement en 5 ans, dans des situations similaires.

POINT DE VUE

Photo : J.L. Aubert



Christophe Millieras

Responsable Environnement du site Sanofi Chimie de Vertolaye

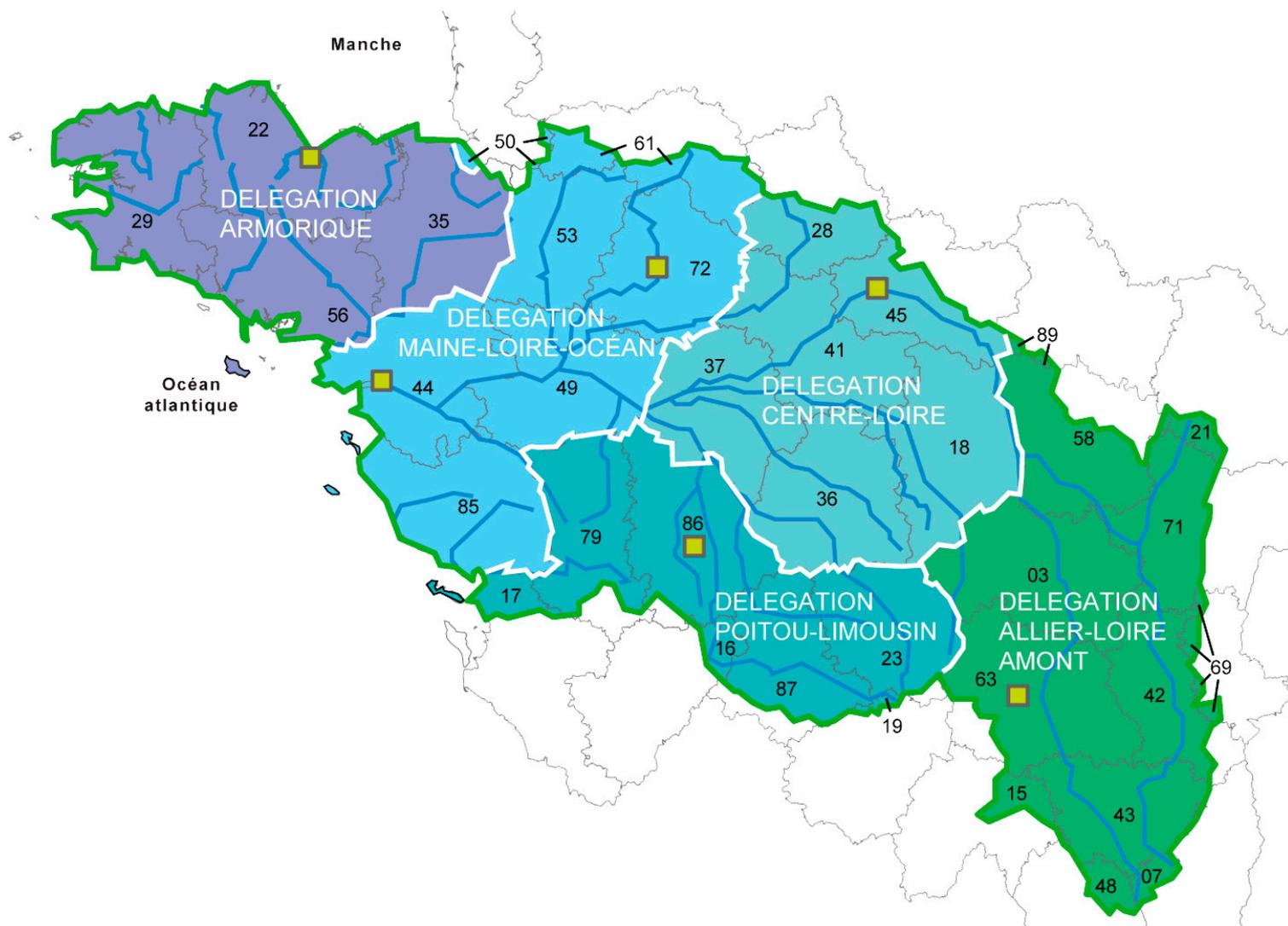
Réduire sa consommation d'eau pour s'adapter à la sécheresse

L'usine Sanofi de Vertolaye dans le Puy-de-Dôme fabrique des principes actifs pharmaceutiques. L'eau est une composante-clé de notre activité industrielle. Nous l'utilisons pour produire des médicaments mais 98 % de notre consommation sert à refroidir nos installations. L'eau est prélevée dans les rivières voisines : 2,7 millions de m³/an dans le Vertolaye et 0,3 dans la Dore. Nos procédés de fabrication sont très dépendants du niveau et de la qualité des cours d'eau mais nos rejets augmentent leur température, ce qui pénalise la vie aquatique.

Nous réduisons nos prélèvements directs en augmentant la recirculation dans les circuits de refroidissement grâce à une thermofrigopompe d'une puissance de 350 kW.

Une amélioration non négligeable pour l'entreprise et pour les milieux aquatiques : baisse de 40 % des prélèvements (1,26 million de m³ économisés par an, par rapport à l'année de référence 2015), et limitation de l'impact de la température sur le milieu.

SUR LES TERRITOIRES



SUR LE TERRITOIRE: Allier-Loire amont



Photo : Ponchy • Adobe Stock

EDITO

Photo : J.L. Aubert

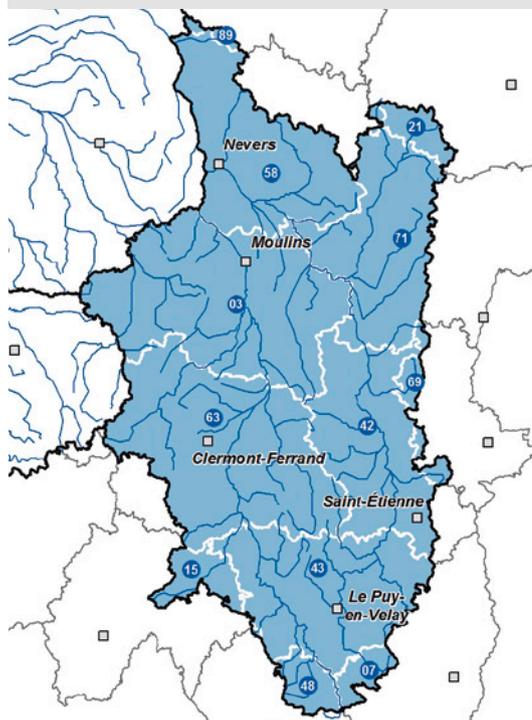


Jean-Pierre Morvan

Directeur de la délégation Allier-Loire amont

Face aux sécheresses et à l'urgence climatique, l'agence aide les territoires et les acteurs économiques à s'adapter.

Les trois dernières années ont été marquées par la sécheresse des sols sur l'amont du bassin, une baisse constatée de certaines nappes et de sévères étiages des cours d'eau. L'Auvergne, comme la Bourgogne, apprend désormais à mieux gérer des ressources toujours plus soumises aux aléas climatiques. L'agence de l'eau accompagne les réflexions et investit pour économiser l'eau et préserver sa qualité.



Mieux gérer notre ressource en eau

La réunion de lancement de décembre 2020 a réuni 130 personnes en visioconférence. L'attente de tous les acteurs est forte sur le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Allier aval. Il revient à la commission locale de l'eau (CLE) Allier aval de piloter le projet d'élaboration de celui-ci. Avec l'appui des services de l'État, et sous le contrôle du préfet du Puy-de-Dôme, le programme sera l'aboutissement d'une concertation avec l'ensemble des parties prenantes pour permettre une meilleure adéquation besoins/ressources en eau disponibles. L'agence de l'eau finance cette démarche à hauteur de 70 %.

Allier : protéger 12 captages prioritaires

C'est l'objectif du contrat territorial pour lequel se sont engagés la chambre départementale d'agriculture de l'Allier, le syndicat mixte des eaux de l'Allier (SMEA) et l'agence de l'eau. Les trois partenaires ont bâti un programme exigeant pour réduire les taux de nitrates et surtout les produits phytosanitaires à proximité des captages d'eau potable de l'Allier et de la Loire. Parmi les mesures envisagées : l'animation de réseaux d'agriculteurs « collectif azote », la valorisation des expérimentations locales, la diversification des assolements, une meilleure gestion de la matière organique, le désherbage mécanique et le développement de nouvelles filières de production agricole n'exigeant pas ou peu de traitements. Sur les trois premières années, l'agence de l'eau finance la démarche à hauteur de 417 000 euros pour 840 000 euros prévisionnels.

SUR LE TERRITOIRE: Armorique



Photo : Egroy • Adobe Stock

EDITO

Photo : J.L. Aubert



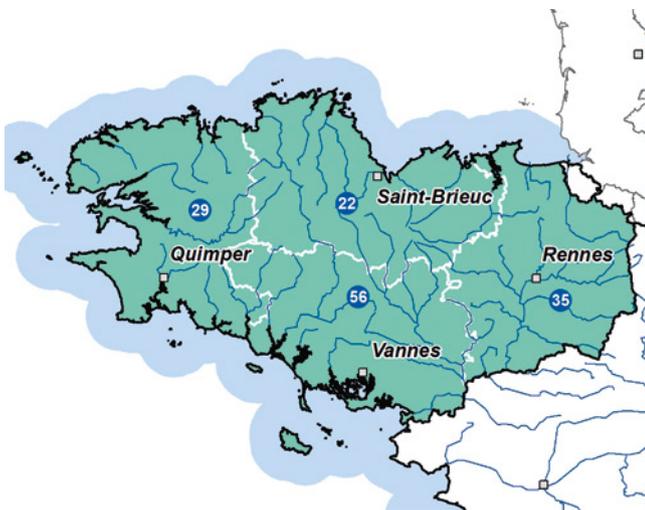
Jean Placines

Directeur de la délégation Armorique

Territoire breton : l'agence de l'eau Loire-Bretagne encore plus au service des actions de reconquête du bon état des eaux !

L'équipe de la délégation Armorique reste plus que jamais mobilisée sur le terrain pour soutenir tous les acteurs bretons de l'eau. La Bretagne, région dynamique et créative, sait se réinventer pour rebondir. La crise sanitaire que notre territoire national traverse est sans précédent. Les confinements ont ralenti l'activité économique, culturelle et sociale du pays.

Au regard de l'état des lieux 2019 et du projet de Sdage 2022-2027, les actions de préservation des masses d'eau doivent continuer à être mises en œuvre. L'agence de l'eau Loire-Bretagne, pour participer à la relance économique et les accompagner au mieux à l'atteinte du bon état des eaux, s'appuie sur son plan de reprise incitatif et le plan de relance gouvernemental.



L'agence de l'eau renforce son soutien aux actions en faveur de la biodiversité

En 2020, un appel à initiatives visant la biodiversité marine a été initié pour agir sur le fonctionnement des milieux estuariens, côtiers et marins. Sur le territoire armoricain, l'agence apporte 1,35 million d'euros pour soutenir 21 projets portant sur la restauration des zones humides rétro-littorales, la restauration des herbiers marins de zostères, des études pour l'évolution des usages ou l'amélioration des connaissances visant à guider les programmes d'actions.

Les compétences d'intervention des agences de l'eau ont été élargies à la biodiversité terrestre et marine avec la loi dite Biodiversité du 8 août 2016. L'agence de l'eau Loire-Bretagne a fait de la lutte contre l'érosion de la biodiversité un des enjeux prioritaires de son 11^e programme d'intervention.

Les actions habituelles de restauration des milieux aquatiques et les interventions en faveur des poissons migrateurs participent déjà directement à cet objectif. Pour cibler les biotopes sensibles et les espèces menacées, 1,42 million d'euros d'aides pour 21 opérations ont été mobilisées sur le territoire de la délégation en 2017 et 2018 sous forme d'appels à projets.

Depuis 2019, l'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées inféodées aux milieux aquatiques. En 2019 et 2020, 12 projets ont été aidés en Bretagne à hauteur de 303 000 €. Ces projets concernent les papillons (le damier de la succise, l'azuré des mouillères), la loutre d'Europe ou encore la mulette perlière.

SUR LE TERRITOIRE: Centre-Loire



Photo : Saiko3p • Adobe Stock

EDITO

Photo : J.L. Aubert



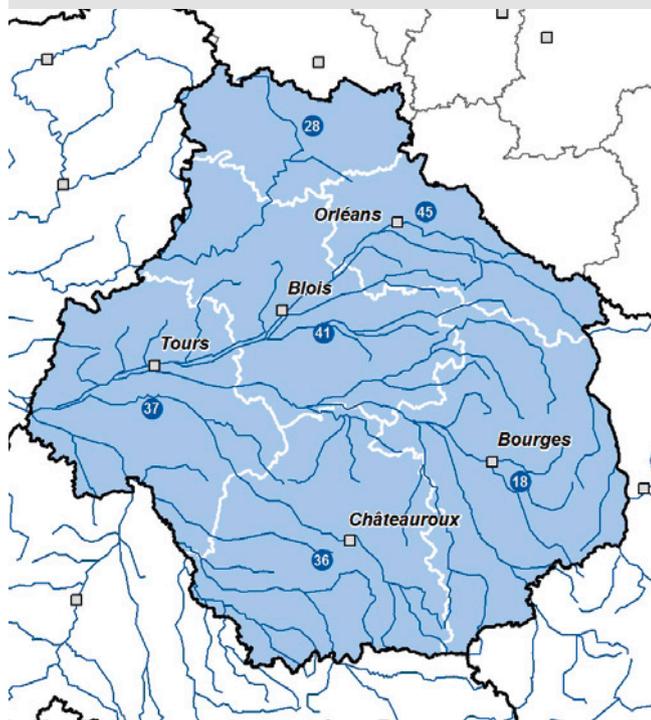
Nicolas-Gérard Camphuis

Directeur de la délégation Centre-Loire

28 millions d'euros d'aides accordés pour 714 projets locaux

8 contrats territoriaux ont été signés sur le territoire de la délégation en 2020 : six « milieux aquatiques » et deux « pollutions diffuses ». Le schéma départemental « eau potable » en Eure-et-Loir a vu le jour et permettra de programmer des interconnexions indispensables. Porté par le département du Cher et les acteurs locaux, le premier contrat de gestion quantitative et qualitative est signé en vue d'un projet territorial de gestion de l'eau (PTGE) sur les Sage Yèvre-Auron et Cher-Arnon.

2020, c'est aussi l'évolution de l'organisation de la délégation avec le départ à la retraite de deux chefs de service et l'accueil d'une déléguée adjointe, le 1^{er} janvier 2021 : Carole Kervevan.



Une convention avec la Région renouvelée

La convention agence de l'eau - région Centre-Val de Loire, renouvelée pour 2020-2021 s'appuie sur le nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Son champ est élargi aux politiques menées en matière d'agriculture, de biodiversité, de changement climatique et d'éducation à l'environnement. L'agence de l'eau et la Région accompagnent des démarches territoriales de gestion quantitative de la ressource en eau. La Région poursuit le cofinancement de tous les contrats territoriaux « milieux aquatiques » de son territoire.

...Contrat territorial Cher aval

Parmi eux, 2020 a vu aboutir le contrat Cher aval. Il met en œuvre le compromis élaboré par le Sage sur les ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique. Cet accord est le fruit d'un consensus trouvé entre le maintien de certains usages à vocation économique, notamment touristique, et les obligations règlementaires liées à la restauration de cette continuité. Le contrat soutient et conditionne l'intervention sur trois ouvrages majeurs faisant obstacle, pour la conduire dans un délai très contraint, afin de minimiser les effets transitoires sur les migrations piscicoles. L'agence a conditionné son aide sur 51 % des 3,2 millions d'euros du contrat au maintien de la gestion des barrages à aiguilles du Cher canalisé inscrite dans le Sage.

SUR LE TERRITOIRE: Maine-Loire-Océan



Photo : Saiko3p - Adobe Stock

EDITO

Photo : M. Guillon



Participation à un
de relance en faveur
de l'innovation et
de la transition écol
d'... de l'e

Bernadette Doret

Directrice de la délégation
Maine-Loire-Océan

2020 : garder le cap de la reconquête de la qualité de l'eau tout en accompagnant la reprise

La crise sanitaire a ralenti de 35 % les investissements dans le domaine de l'eau. Seuls 40 millions d'euros d'aides ont été alloués en 2020. Pour autant, la mobilisation dans les territoires est au rendez-vous. 54,8 millions d'euros d'actions sont programmées sur 2020 – 2022 par l'intermédiaire des 12 premiers contrats territoriaux eau.



Syndicat du bassin de la Sarthe

Le syndicat du bassin de la Sarthe est le chef de file du contrat du bassin de l'Huisne Aval 2020-2022, outil opérationnel de la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) du bassin versant de l'Huisne. Le programme d'actions de 4,5 millions d'euros porte sur la protection et la réhabilitation des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion des sols et l'optimisation quantitative de la ressource en eau. Le syndicat a valorisé, à cette occasion, les travaux d'arasement partiel du barrage du moulin de Vilaines la Gonais avec le maintien en eau du bief et la valorisation paysagère du site.

La dynamique régionale "Eau" se poursuit en 2020

Faisant de la reconquête de la qualité de l'eau un enjeu majeur pour les Pays



de la Loire, l'État et la Région ont réuni en septembre 2020, le premier comité stratégique régional pour l'eau, instance de pilotage du plan eau État – Région. Le collectif régional a partagé les priorités et approuvé les objectifs de la future stratégie captages prioritaires, les actions à engager en matière de gestion quantitative et les perspectives de déploiement des contrats territoriaux eau d'ici 2023.

Fin 2020, la Région a obtenu la compétence « concertation animation » et lancé officiellement le programme Life Revers'eau. Ce programme d'un montant de 15 millions d'euros est cofinancé par l'Europe et l'agence de l'eau pour déployer 32 actions sur le territoire ligérien.

SUR LE TERRITOIRE: Poitou-Limousin



Photo : SergiyN • Adobe Stock

EDITO

Photo : J.L. Aubert

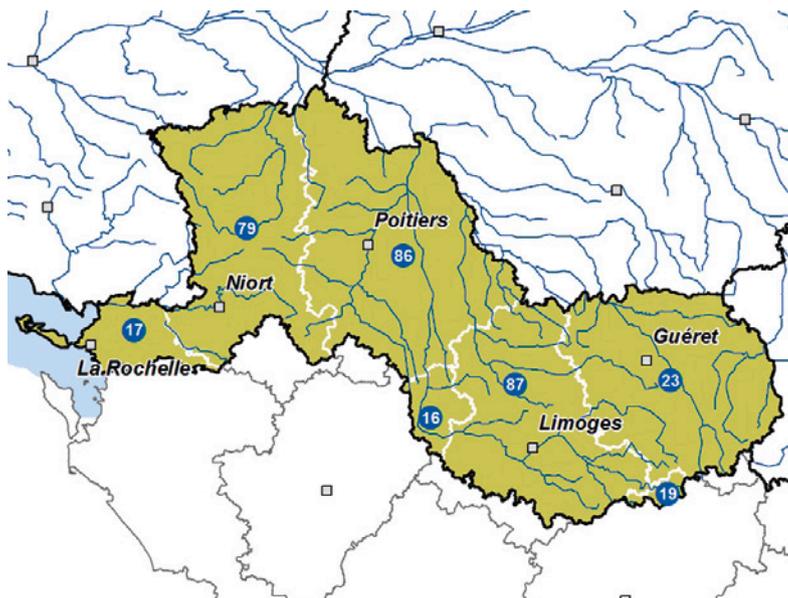


Olivier Raynard

Directeur de la délégation
Poitou-Limousin

Le plan de reprise a accéléré l'émergence de projets...

La délégation Poitou-Limousin a engagé 52 millions d'euros de subvention en 2020. 80 % concernent les volets « gestion quantitative » (assainissement domestique et pluvial) et « eau potable ». Le plan de reprise a accéléré l'émergence de projets liés à l'eau potable et à l'assainissement (+ 33 % des montants d'aides). La gestion quantitative de l'eau demeure un enjeu fort de résilience sur le territoire de la délégation. L'émergence de projets sur la gestion alternative des eaux pluviales montre la nécessité d'intégrer la gestion du cycle urbain de l'eau dans une approche plus globale des milieux aquatiques.



Communauté de communes Marche et Combraille : dialogue territorial sur un secteur de tête de bassin versant

La communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine (Creuse), accompagnée et mobilisée par l'agence de l'eau, a pris en charge le pilotage de la démarche de structuration de la gouvernance locale de gestion de la ressource en eau sur ce vaste territoire de 1600 km². Elle a su fédérer les collectivités (sur 3 départements, 2 régions et 5 établissements publics de coopération intercommunale, EPCI), et faire partager un diagnostic et une stratégie ambitieuse.

Sur les hautes vallées du Cher en amont de Rochebut, l'agence de l'eau a mobilisé et accompagné, dès 2015, les collectivités autour de la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques, altérées pour la quasi-totalité de la vingtaine de masses d'eau du bassin.

Un programme d'actions, avec un premier contrat, sera mis en œuvre début 2022.

A close-up photograph of a person's hands using a black calculator on a desk. The calculator is in the foreground, and the person's fingers are pressing the buttons. In the background, a laptop is open, and the person's hands are also visible near the keyboard. The scene is brightly lit, suggesting a window nearby. A solid green rectangle is in the top left corner.

LES REDEVANCES

Photo : Fizkes • Adobe Stock

DES REDEVANCES pour inciter et aider à réduire les pressions sur l'eau

L'agence perçoit des redevances auprès des usagers de l'eau en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement. Elle les reverse sous forme d'aides dans le cadre de son

11^e programme d'intervention 2019-2024 et apporte son soutien financier aux actions ou projets d'intérêt commun au bassin pour une gestion équilibrée des ressources en eau.



Chiffres

353,82
millions d'euros de redevances émises en 2020

91 %
des redevables ont choisi la télédéclaration

3
redevances mutualisées

250
redevables font l'objet d'un contrôle au titre des années 2018 et 2019.

En 2020, les aménagements apportés par le 11^e programme d'intervention au dispositif des redevances sont mis en œuvre :

- diminution de 3 centimes d'euro par mètre cube d'eau du taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique,
- suppression de la majoration des taux des redevances pour pollution domestique et non domestique sur les zones « amont » du bassin,
- assujettissement à redevance pour pollution non domestique de paramètres polluants (AOX , azote oxydé, sels dissous) non taxés précédemment.



91 % des redevables effectuent leur déclaration de redevances par voie électronique sur le portail national mis à leur disposition.

En 2020, ce service s'est enrichi d'une messagerie électronique et de nouvelles fonctionnalités : possibilité de rectifier le formulaire de déclaration et de suivre l'état d'avancement du dossier.

<http://bit.ly/Teleservices>

353,5 millions d'euros de redevances sont émis en 2020

Un dynamisme des redevances lié aux conditions climatiques. En raison de la sécheresse et des canicules de l'année 2019, les redevances domestiques (pollution, collecte, prélèvement à usage d'alimentation en eau potable) et pour prélèvement à usage d'irrigation agricole ont été particulièrement dynamiques.

En 2020, la redevance « pollution domestique » représente 168,5 millions d'euros et la redevance « collecte domestique », 70,4 millions d'euros. Toutes les communes du bassin sont concernées par la redevance pour pollution domestique perçue auprès des abonnés du service de distribution d'eau potable. Seules celles qui possèdent un réseau d'assainissement collectif sont concernées par la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue auprès des abonnés du service assurant la collecte des eaux usées.

Les établissements industriels paient en 2020 une redevance pour pollution non domestique de 8,6 millions d'euros, et ceux raccordés à une station d'épuration collective paient une redevance pour collecte non domestique de 2,8 millions d'euros.

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (hors prélèvements destinés au fonctionnement des installations hydroélectriques) représente 67 millions d'euros en 2020. La redevance pour prélèvements sur la ressource en eau destinés au fonctionnement des installations hydroélectriques s'élève en 2020 à 0,65 million d'euros.

La redevance pour pollutions diffuses, prélevée par l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau, représente 33,5 millions d'euros en 2020 pour Loire-Bretagne (dont 9,8 millions d'euros reversés directement à l'Office français de la biodiversité au titre du Plan Ecophyto).

Enfin, la redevance pour protection du milieu aquatique, prélevée par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte de l'ensemble des agences de l'eau, s'élève pour Loire-Bretagne à 2,16 millions d'euros.

Prélèvements d'eau, des échanges de données entre services de l'État et agence de l'eau

L'agence de l'eau est de plus en plus sollicitée par les directions départementales des territoires (DTT et DDTM), les porteurs de Sage, l'Office français de la biodiversité (OFB) pour recenser l'ensemble des prélèvements d'eau d'un territoire. Ces échanges s'inscrivent dans le cadre des projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), du renouvellement des autorisations uniques de prélèvements des organismes uniques de gestion collective des prélèvements d'eau (OUGC) et de la création d'OUGC hors zone de répartition des eaux (ZRE).

Ces échanges de données sont encadrés par des conventions bipartites précisant la finalité, les règles de protection de la donnée et les engagements respectifs. L'enjeu est la recherche de l'exhaustivité des prélèvements en recoupant les fichiers de données.

POINT DE VUE

Photo : J.L. Aubert



Lise Mauduit-Blin

Chargée d'affaires administratives - coordination générale

Presque tous les contribuables télédéclarent !

Aujourd'hui, 91 % des contribuables utilisent la télédéclaration, nos documents sont majoritairement numériques et les tâches de gestion administrative des dossiers ont fortement diminué. La dématérialisation nous permet de travailler facilement à distance mais nous rend dépendants du bon fonctionnement des systèmes informatiques. Nous avons su adapter notre organisation et les missions de chacun(e) à ces changements réglementaires et technologiques.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a été mise en œuvre en 2009 et a modifié en profondeur le système des redevances et leurs modalités de calcul. La mutualisation et la dématérialisation ont ensuite impacté fortement notre façon de travailler : application redevances mutualisée à 3, 5 et aujourd'hui 6 agences, gestion électronique de documents, portail de télédéclaration inter-agences.



Photo : AERM

An aerial photograph of a river system. The river flows from the top left towards the bottom right. On the right bank, there is a wide, sandy area with some sparse vegetation and a cluster of trees. The bottom of the image is dominated by a dense, lush green forest. The water in the river is a mix of green and blue, indicating varying depths and possibly some sediment. A solid blue rectangular shape is located in the top left corner of the image.

LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

Photo : Jean-Louis Aubert

L'ÉLABORATION DU SDAGE ET DE SON PROGRAMME DE MESURES

Le Sdage et son programme de mesures sont les deux documents de planification à l'échelle du bassin Loire-Bretagne devant favoriser l'atteinte des objectifs environnementaux fixés par la directive cadre sur l'eau, dont le bon état des eaux. L'élaboration des deux projets s'est déroulée tout au long de 2020, mais résulte d'initiatives engagées depuis l'automne 2017.

Les travaux d'élaboration du projet de Sdage 2022-2027 se sont principalement déroulés au sein du comité de bassin et de ses commissions :

- le comité de bassin au cours de différentes séances plénières ;
- la commission « Planification », au cours de nombreuses réunions et groupes de travail, a notamment veillé à la bonne articulation entre Sdage et plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) ;
- la commission « Littoral » a pris en charge le chapitre 10 "Préserver le littoral", et a notamment veillé à la bonne articulation entre Sdage et le document stratégique de façade pour la mer ;
- la commission relative aux milieux naturels, consultée sur les orientations du Sdage en matière de protection des milieux aquatiques.

Chiffres

57 Sage

couvrent... **87 %**

du territoire

1 Sage

en émergence en 2020
parmi les territoires à étudier comme
nécessaire dans le Sdage

2 Sage

mis en œuvre en 2020
parmi les territoires à étudier comme
nécessaire dans le Sdage

PAROLE À

Photo : J.L. Aubert



Eric Taufflieb

Président de la commission planification

« une nécessaire prise en compte
du changement climatique »

Autour d'un projet de Sdage dont les contours étaient connus dès janvier 2020, la commission planification s'est réunie à de très nombreuses reprises, en présentiel, en visioconférence, puis en mixant les outils d'échanges. Les débats étaient vifs, mais toujours dans le respect des avis exprimés par les uns et les autres. Si tous les acteurs s'accordaient sur la nécessaire prise en compte du changement climatique, les solutions pour y faire face ont cependant été très discutées lors de l'examen du chapitre 7 (qui traite des questions de gestion quantitative), entre les partisans d'une mobilisation accrue de la ressource et ceux qui privilégiaient une plus grande sobriété des usages. Ces projets de Sdage et de programme de mesures, adoptés par le comité de bassin, doivent maintenant s'enrichir par les contributions des territoires et il appartiendra à la commission planification en 2021 de tenir compte de l'ensemble des expressions.

Les débats au sein de ces instances ont été très riches et ont finalement abouti à l'adoption du projet de Sdage par le comité de bassin le 22 octobre 2020.

Le projet de programme de mesures a été débattu dans ces mêmes commissions au même rythme que le projet de Sdage. Les grands équilibres et les stratégies d'action ont été examinés. Plus localement, un travail a été animé par les secrétariats techniques locaux (délégations de l'agence, direction régionale de l'environnement et du logement, Office français de la biodiversité) sur les territoires pour définir les actions nécessaires à l'atteinte du bon état, ou pour certaines masses d'eau, d'objectifs adaptés.

L'agence de l'eau, avec ses partenaires au sein du secrétariat technique de bassin (Dreal de bassin et direction régionale de l'Office français de la biodiversité Centre-Val de Loire), a contribué à fournir aux instances de bassin les éléments techniques permettant les débats et les propositions de rédaction. L'agence a piloté et financé l'élaboration du rapport (étude visant à justifier les dérogations à la DCE, et à mettre à jour les masses d'eau fortement modifiées et artificielles pour le prochain Sdage).

Accompagner la mise en œuvre des Sage

En 2020, 6,3 millions d'euros sont engagés pour accompagner la mise en œuvre des Sage.

Les démarches de Sage s'étendent sur près de 87 % du bassin Loire-Bretagne, soit près de 141 000 km². Le comité de bassin s'est prononcé favorablement sur le projet de périmètre du Sage Vienne Tourangelle et le projet de révision du Sage Estuaire de la Loire. Un Sage est en émergence, 5 autres sont en cours d'élaboration (dont 2 sont en phase de consultation et ont été examinés par le comité de bassin) et 51 Sage sont mis en œuvre et concernent plus de 77 % de la superficie du bassin Loire-Bretagne. Les aides de l'agence pour élaborer et mettre en œuvre des Sage bénéficient à 114 opérations, pour un montant de dépenses de près de 9,4 millions d'euros.

Le travail de la commission planification

Les travaux de la commission planification se sont déroulés dans le cadre fixé par le comité de bassin : une mise à jour du Sdage.

L'approfondissement de la prise en compte du changement climatique est un axe majeur de cette mise à jour. Les travaux se sont étendus de février à septembre.

La commission s'est adaptée à la crise sanitaire, en favorisant la participation en visio-conférence. Pour respecter la tradition, la gestion quantitative a été le sujet le plus débattu ainsi que l'économie générale des objectifs environnementaux du Sdage, écartelée entre réalisme et ambition. Ces travaux ont permis d'aboutir à un équilibre validé par le comité de bassin, même si l'adhésion à ce projet reste à consolider.



Photo : E. Julien

Un mot sur la consultation 2021

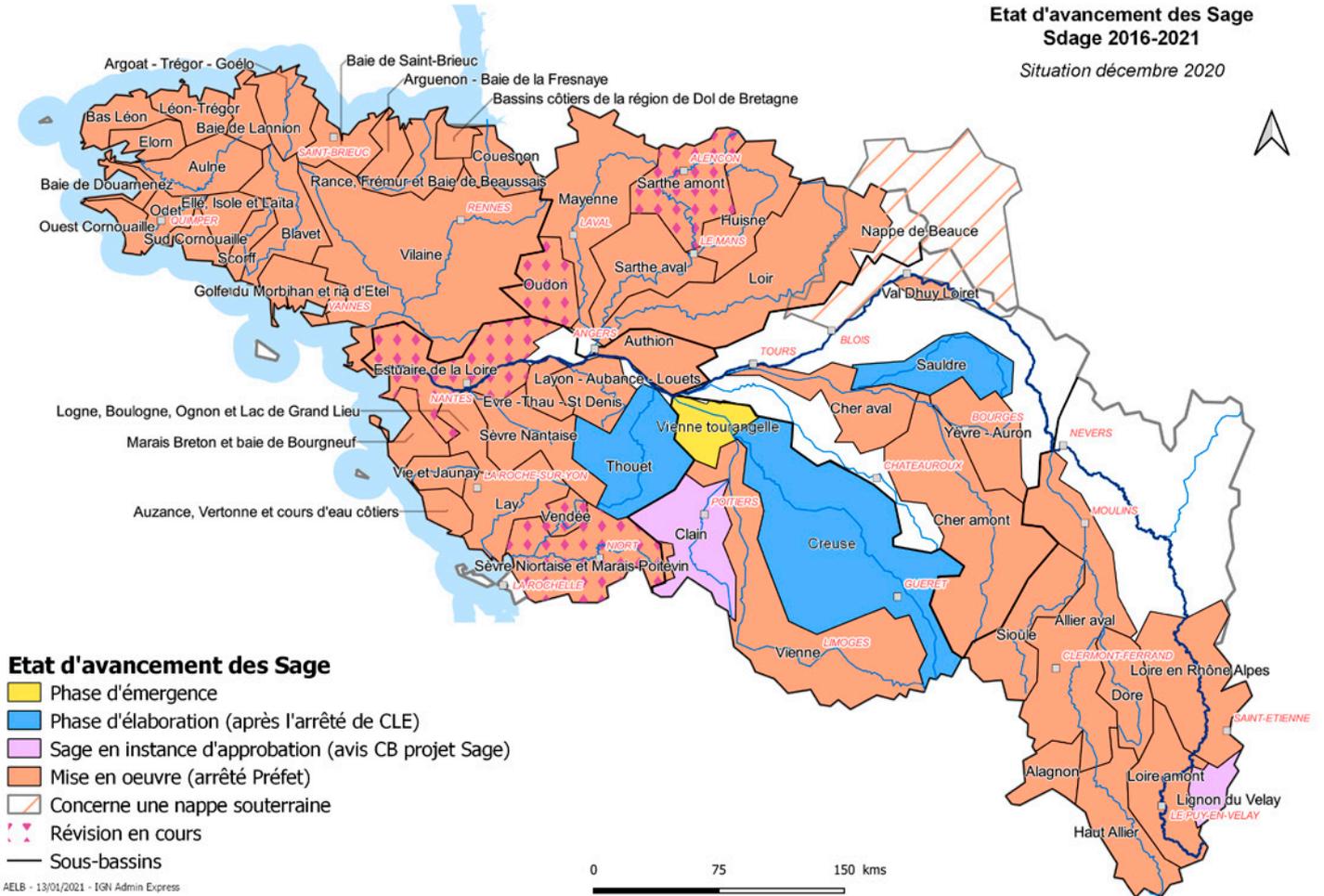
Le projet de Sdage est le fruit d'un équilibre au sein du comité de bassin. La consultation des assemblées et du public est l'occasion de vérifier qu'il correspond à l'équilibre au sein de l'ensemble des acteurs de l'eau et des territoires du bassin Loire-Bretagne. Cette phase est donc essentielle pour permettre au comité de bassin de peaufiner son projet et d'en faciliter l'appropriation. Tous pourront s'exprimer du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021. Certaines assemblées (conseils régionaux et départementaux, commissions locales de l'eau, chambres consulaires...) seront sollicitées pour rendre leur avis entre le 1^{er} mars et le 1^{er} juillet 2021.



Illustration : MTE

Etat d'avancement des Sage Sdage 2016-2021

Situation décembre 2020



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Comité de gestion de l'eau • village du sud de Madagascar
Photo : Hervé Gilliard

POUR L'ACCÈS À L'EAU dans les pays en développement

3,1 millions d'euros d'aides consacrées à l'action internationale en 2020

L'aide à la coopération décentralisée

Depuis la loi « Oudin-Santini » du 9 février 2005, les agences de l'eau peuvent mobiliser jusqu'à 1 % de leur budget pour financer des opérations de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Leurs actions sont menées en cohérence avec la politique étrangère de la France. En 2020, malgré la crise sanitaire liée à la Covid-19, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte son soutien à 60 projets portés par des collectivités territoriales et des associations :

- 80 % des demandes concernent l'Afrique (et plus particulièrement le Burkina Faso, la République démocratique du Congo, Madagascar et le Mali) et 20 % l'Asie du sud-est. Ces pays sont des priorités de l'aide publique au développement de la France.
- 30 % des dossiers sont relatifs uniquement à l'alimentation en eau potable, 60 % à l'alimentation en eau potable et à l'assainissement, 10 % uniquement à l'assainissement.

Les partenariats

L'agence poursuit ses partenariats en Afrique (Burkina Faso), en Asie du sud-est (Cambodge, Laos, Myanmar) et au Brésil. Ces partenariats sollicitent l'expertise des agents sur la déclinaison opérationnelle et le financement de plans d'actions de bassin, le développement de système d'information sur l'eau ou encore la mise en place d'instance pour coordonner.

En 2020, le déroulement des partenariats institutionnels est perturbé avec l'impossibilité d'organiser des missions d'expertise en présentiel, difficulté partiellement palliée par l'organisation de web-conférences, de formations et d'appuis à distance.



Photo : H. Gillard

Zoom sur quelques temps forts en 2020

La cérémonie de signature de l'accord-cadre de partenariat entre les directeurs des 6 agences de l'eau et le directeur général de l'agence française de développement (AFD) s'est tenue le 10 février, dans les locaux du siège de l'AFD. L'objectif principal de ce partenariat est de favoriser la convergence entre les dispositifs de financement dans les pays du sud.

Les 6 agences de l'eau ont élaboré une stratégie commune de coopération internationale, en cohérence avec la stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement (2020-2030) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères publiée début 2020. Plusieurs axes de travail majeurs ont été identifiés, comme le renforcement de l'articulation entre partenariat institutionnel et projets de solidarités internationales, ou encore la mobilisation des collectivités territoriales.

2020, c'est aussi l'organisation de formations et d'échanges à distance avec nos partenaires, comme par exemple la session de formations dans le courant de l'été des membres du comité de bassin et du conseil d'administration du bassin du Nakanbé au Burkina Faso ou encore la participation mi-novembre à des échanges techniques sur la problématique de mise en œuvre du plan des bassins Piracicaba, Capivari et Jundiá (État de São Paulo) approuvé en 2020 pour la période 2020-2035.

Accès à l'eau et à l'assainissement des populations de la ville de Parakou (Bénin)

Depuis 1993, les mairies de Parakou et d'Orléans unissent leurs efforts en termes de coopération décentralisée. Avec plus de 300 000 habitants, Parakou est la 3^e plus grande ville du Bénin. Depuis 2010, le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement est un axe prioritaire de coopération entre les 2 villes. Seulement 40 % de la population de la ville de Parakou a accès à l'eau potable (66 % à l'échelle du Bénin).

Entre 2016 et 2019, avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, les opérations réalisées par la commune de Parakou avec l'appui de la mairie d'Orléans ont permis à près de 6 500 personnes d'accéder à l'eau potable et de sensibiliser l'ensemble de la population à la préservation de ressource en eau. Fait original, les normes internationales « ISO » (International Standard Organisation) définies en 2007 pour garantir la qualité et l'efficacité des services d'eau et d'assainissement constituent le cadre formel de la démarche.

Au regard des résultats positifs obtenus, les deux collectivités ont souhaité poursuivre leur collaboration en signant une nouvelle convention de coopération pour la période 2019-2021, où l'accès à l'eau et à l'assainissement constitue un pilier central. Le nouveau programme prévoit d'y consacrer 721 850 euros, financé notamment dans le cadre d'un dispositif de l'AFD (la Ficol pour « facilité de financement des collectivités territoriales »). L'agence de l'eau Loire-Bretagne participe au financement à hauteur de 170 000 euros.

Cette nouvelle phase va démarrer en 2020 et va concerner, pour les opérations soutenues par l'agence, plus de 60 000 habitants de Parakou, dont 50 000 bénéficiaires directs d'actions de sensibilisation et de communication. En effet, au-delà de la construction d'ouvrages (ex : édification de postes en eau autonomes solaires dans les quartiers périphériques de Parakou, réfection de latrines dans des écoles), le renforcement des capacités des acteurs et plus largement des populations est une dimension majeure du projet permettant à la fois la professionnalisation des services de la ville et la diffusion des bonnes pratiques en matière de gestion des points d'eau et de règles d'hygiène.

Photo : contacter AEILB



Parole à Céline Cornier, responsable des relations internationales de la commune d'Orléans

La mairie d'Orléans est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable, au côté d'Orléans Métropole. Plusieurs projets innovants ont été menés à Orléans et nous disposons en interne d'une expertise technique dans divers domaines. Cette dynamique a été réaffirmée par le maire, M. Serge Grouard et la

nouvelle équipe municipale et métropolitaine pour le nouveau mandat.

Comme l'indique Alexandre Houssard, notre élu en charge de la coopération décentralisée : « le partenariat développé avec Parakou s'inscrit totalement dans cette démarche. Il contribue à l'atteinte des objectifs mondiaux de développement durable (ODD) et décline de manière concrète notre action de développement durable à l'international. Il permet également de valoriser et faire partager l'expertise d'Orléans ».

Les actions que nous menons avec Parakou depuis 2010 reposent sur une véritable méthodologie de gestion de projet : état des lieux et définition d'actions prioritaires avec l'ensemble des acteurs de 2010 à 2015, démarrage des premières actions fin 2015, montée en puissance de la réalisation des projets à partir de 2020. Grâce au soutien de nos financeurs dont l'agence de l'eau Loire-Bretagne, un service d'eau et d'assainissement a été créé au sein de la mairie de Parakou, le taux d'accès à l'eau a augmenté, les conditions de vie et d'hygiène se sont améliorées et la population est sensibilisée à la préservation de l'eau tant à Parakou mais également à Orléans grâce notamment à notre jeu de société commun « Sauvons l'Or bleu avec P2O ! ».

Ce partenariat bénéficie à la fois de l'appui technique de mes collègues de l'eau d'Orléans Métropole et d'un volontaire de solidarité internationale (VSI) présent sur place à Parakou depuis fin 2020.

Aujourd'hui, le projet soutenu par le FICOL et l'agence de l'eau Loire-Bretagne a pris un peu de retard avec la situation sanitaire. Nous avons toutefois pu réaliser la réhabilitation de 29 forages – 58 000 habitants ont de nouveau accès à l'eau dans de bonnes conditions et lancer notre jeu de société. L'arrivée de notre nouveau volontaire de solidarité internationale (VSI), Camille Juban en décembre 2020 va permettre de lancer les gros projets d'investissement dans les prochains mois dont la construction de forages.

Chiffres

3,1 millions
d'euros pour
60 projets

0,9 %
des redevances
affectées
à l'international

650 000
habitants : population
concernée par les
opérations, financées dans le cadre
de la loi Oudin-Santini

1 nouveau
partenariat
institutionnel avec le
ministère des Eaux et forêts de la
Côte d'Ivoire



Photo : Hervé Gilliard

LA SENSIBILISATION

***Les citoyens souhaitent être informés
pour pouvoir s'impliquer !***



38%



sensibiliser



éduquer

des Français font de l'éducation et de la sensibilisation de tous les publics la première des priorités pour garantir une bonne gestion de l'eau dans son milieu naturel et préserver l'état des rivières, des fleuves, des lacs et des nappes phréatiques.

Baromètre de l'opinion 2018. Étude réalisée par Ifop par téléphone du 18 juin au 3 juillet 2018 *



89%

des Français jugent utile la possibilité d'avoir des informations sur les gestes possibles pour participer à la préservation de la qualité des rivières.

***Comment les citoyens
sont-ils acteurs de l'eau ?***

SENSIBILISER LES ACTEURS DE L'EAU ET LES CITOYENS

En 2020, deuxième année du plan de communication 2019-2021, l'agence de l'eau continue de sensibiliser sur les priorités de son 11^e programme d'intervention. Face à la crise sanitaire, elle communique sur le plan de reprise pour soutenir l'activité économique. L'agence de l'eau s'adapte également et organise des webconférences et des actions presse à distance pour rester au plus près des acteurs du territoire. L'agence de l'eau prépare la consultation du public et des assemblées qui est prévue du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021 et édite le document adopté par le comité de bassin du projet de Sdage 2022-2027.

Pour illustrer et mobiliser, l'agence valorise toujours plus d'initiatives exemplaires pour l'eau sous forme d'articles et de vidéos publiés via ses différents canaux de communication : 29 articles associés aux Trophées de l'eau 2019, 5 projets en faveur des espèces menacées, 3 initiatives pour la biodiversité ou encore 5 dans le domaine de l'agriculture.

les « Voyages au cœur » de SOS Loire Vivante pour sensibiliser les acteurs du bassin

L'association SOS Loire Vivante organise chaque année un voyage d'étude et de sensibilisation sur les rivières du bassin Loire-Bretagne. L'originalité de l'approche est de parcourir le cours d'eau de la source jusqu'à sa confluence. Un voyage d'une dizaine de jours qui permet d'aller à la rencontre des acteurs du bassin et des citoyens intéressés par leur cours d'eau. Concrètement, cela se traduit par des rencontres et des échanges avec des experts, des élus locaux, des représentants associatifs ou encore, des riverains et passionnés de leur rivière. Le « voyage au cœur » 2020 fut cette année sur le Cher.

" Sous le bitume, l'océan !"

En partenariat avec la ville de La Rochelle en zone sensible, l'ONG Bleu versant a conçu un vaste programme de sensibilisation de la population de l'agglomération à la désimperméabilisation des sols et à la réduction des transferts de pollutions par les eaux pluviales comprenant un showroom au musée maritime en lien avec l'exposition "climat océan".

41 chantiers participatifs de désimperméabilisation de 50 m² (écoles et espace public), 10 sites déconnectés des réseaux (publics ou privés), des animations et ateliers de formation. L'objectif est de sensibiliser tous les scolaires et 40 000 citoyens de l'espace urbain.



Photo : ONG Bleu versant

Chiffres

106 projets

de sensibilisation et d'éducation à l'environnement soutenus

1,6 million
d'euros d'aides

accordées à la sensibilisation en 2019

29 articles

mis en ligne associés aux trophées de l'eau

2 webinaires
« plan de reprise »,
rencontres de l'eau

à distance pour informer et échanger avec les acteurs de l'eau

30 communiqués
de presse

Le changement climatique s'invite au concours d'affiches « Il y a de la vie dans l'eau ! »

En 2020, le concours d'affiches évolue et invite les jeunes à mener une réflexion sur les enjeux de l'eau, et à réaliser une affiche illustrant les effets (sécheresse, inondations,...) du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques (rivières, marais, tourbières, étangs, estuaires, ou le littoral) et les solutions possibles pour les préserver. Le concours intitulé désormais « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain » est ouvert aux élèves des écoles, collèges et lycées de l'ensemble du bassin Loire-Bretagne pour célébrer la journée mondiale de l'eau. Avec ce concours, l'agence de l'eau met l'accent sur la sensibilisation des jeunes citoyens au respect de l'environnement, à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité et au changement climatique.

Parmi les 186 projets reçus, 3 deviennent lauréats et forment l'affiche 2020 de la journée mondiale de l'eau et sont valorisés sur les sites et réseaux sociaux de l'agence de l'eau et de ses partenaires. Coline et Elowan, élèves de 5^e au collège Raoul Rebout à Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire), Adrien, Catalina, Lou et Mariane, élèves en 1^{er} STD2A au lycée Sainte-Marguerite à Chambray-Lès-Tours (Indre-et-Loire), et Inès et Titouan, élèves de 6^e au collège Marie Curie à Saint-Laurent-Nouan (Loir-et-Cher) deviennent ainsi les messagers de l'eau et de la biodiversité.

En septembre 2020, l'agence de l'eau lance de nouveau le concours et l'ouvre au support vidéo. Projets d'affiches et vidéos sont donc attendus pour illustrer les effets du changement climatique sur l'eau et les milieux aquatiques le 22 mars 2021.



Françoise Mandonnet-Bricout

Adjointe de direction, responsable du lycée Sainte-Marguerite* à Chambray-lès-Tours (37)

Former des éco-citoyens responsables

« Nous souhaitons sensibiliser nos jeunes pour faire émerger des comportements responsables et respectueux pour la préservation de notre planète.

L'établissement est inscrit dans une démarche de préservation de l'environnement avec le label E3D.

Depuis 2017, dans le cadre d'un échange académique entre le lycée Sainte-Marguerite et le Colegio de Guanajuato au Mexique, nous mettons en place des actions de préservation de l'eau. Des échanges ont lieu chaque année et chez nous, les élèves mexicains ont fait un jardin collaboratif qui continue de vivre ! Au Mexique, nos jeunes participent aussi à des activités collaboratives. Il y a deux ans, ils ont participé à la reforestation sur place.

Participer au concours d'affiches de l'agence de l'eau fait partie de nos outils de sensibilisation.

Le concours amène les jeunes à réfléchir sur la problématique de l'eau. Ils travaillent autour d'un projet collaboratif et fédérateur. C'est une démarche que nos jeunes, lauréats ou non, peuvent valoriser pour leurs futures recherches d'emploi.

Le concours nous donne matière à réfléchir par ses thématiques mais aussi avec le nouveau support proposé pour la prochaine édition. Dans ce cadre, nos enseignantes ont même demandé une formation pour créer une vidéo. Nous montons en compétences grâce à vos propositions !

Sensibiliser les jeunes au changement climatique au travers du concours d'affiches rejoint notre objectif de former des éco-citoyens responsables. Cela fait aussi partie des programmes officiels du lycée donc aucune excuse pour ne pas participer ! »

*Le lycée Sainte-Marguerite a participé au concours en 2018, 2019, 2020, classe de 1^{er} STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués)

En immersion. 1, 2...3 !

89 % des Français souhaitent être plus informés sur les différents sujets liés à l'eau. Face à cette demande, les 6 agences de l'eau et le Ministère de la Transition écologique se sont mobilisés au travers d'une campagne nationale déployée sur 2 ans (2 saisons), "En immersion", pour apporter aux citoyens une information transparente et accessible. Il s'agit non seulement de communiquer sur les actions menées, mais surtout de mettre en lumière les résultats obtenus sur la qualité de l'eau et des milieux naturels.

Pour alimenter les contenus de cette campagne, les agences de l'eau ont consolidé des données pour illustrer les grands enjeux de la politique de l'eau.

Retour en quelques chiffres sur la saison 2...

source : <https://enimmersion-eau.fr/en-immersion>

Face au succès de cette campagne, il a été décidé de la prolonger et de lancer une saison 3 avec des podcasts.

Depuis décembre 2018...

Sur le site internet :

- **228 362 visiteurs**
- **423 459 pages consultées**



Coup de projecteur sur la thématique...

Eau et biodiversité

(top 3 des contenus ayant rencontré le plus de succès !)



"La loutre d'Europe"

2



"Le triton crêté"

1



"Le petit gravelot"

3

Sur la page Facebook :

+ de 18 500 fans !

(mentions « j'aime la page »)



+ de 15,3 millions

personnes ont vu une publication de la page Facebook d'En Immersion



+ de 485 000

personnes ont aimé, commenté, partagé, ou cliqué sur une publication (engagement)

A photograph of a forest pond. In the foreground, several bright green myriophylls (Myriophyllum) are floating on the water's surface. The background is a dense forest of tall, green trees. The sky is overcast and grey. A solid green rectangular shape is in the top left corner.

LA CONNAISSANCE

Myriophylle à la surface de l'eau en forêt de Liffré (35) • Jean-Louis Aubert

LA CONNAISSANCE DES MILIEUX au service de la restauration du bon état écologique et chimique

Point sur la qualité des eaux

Les mesures de surveillance de la qualité des eaux et des milieux aquatiques réalisées en 2020 confirment l'évaluation réalisée en 2019 de l'état des eaux du bassin Loire-Bretagne. On note néanmoins une tension sur les milieux en raison d'une année particulièrement chaude en 2020. Si les évaluations montrent une situation stable dans le temps avec l'évaluation faite en 2019, environ 24 % des cours d'eau en bon état écologique et 40 % en état moyen, elle est très différenciée selon les territoires.

État écologique = état biologique (4 indices) + état physico-chimique (21 paramètres).

L'état est déterminé par l'élément le plus déclassant. Tant qu'un seul élément de qualité n'est pas bon, l'état n'est pas bon.

Les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine ou un torrent de montagne. Des sites de référence servent d'étalon pour définir les seuils du bon état.

L'unité d'évaluation = la masse d'eau. C'est une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente ; ses caractéristiques sont assez homogènes pour qu'on puisse lui définir un même objectif.

C'est principalement à l'amont du bassin et dans la moitié ouest de la Bretagne que l'on trouve les secteurs en bon ou très bon état. Inversement la région médiane, avec une population parfois dense, une agriculture et une irrigation importantes et des étiages naturels faibles, présente un état nettement dégradé. Avec les mêmes caractéristiques, la situation est critique en Loire-aval et côtiers vendéens. Elle est également critique sur l'axe Loire entre Saint-Étienne et Nevers.

Tous les résultats sont disponibles dans le dossier numérique sur le site internet de l'agence de l'eau à l'adresse suivante : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/bassin-loire-bretagne/enjeux-et-actions/zoom-sur-la-qualite-des-eaux-en-loire-bretagne-2020.html>

Chiffres

1 440

stations de surveillance de l'état des eaux dont 1 003 sur les cours d'eau, 362 pour les eaux souterraines, 34 pour les plans d'eau, 25 sur les eaux côtières et 16 sur les estuaires.

Environ 3 millions

de nouvelles données

intégrées dans la banque des données (OSUR).

22,9 %

des stations du réseau de contrôle de surveillance (RCS) pour les eaux superficielles en bon état ou très bon état écologique

Surveillance : 11 millions d'euros dédiés

2020 a été l'avant-dernière année du programme de surveillance 2016-2021. Plus de 11 millions d'euros sont consacrés à la surveillance de nos rivières, lacs, eaux souterraines, estuaires en maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau.

Comme chaque année, afin de garantir un niveau de qualité optimal des données, l'agence réalise des actions d'audit et de concertation en s'appuyant sur ses partenaires, notamment les services régionaux de l'État, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal), et les services régionaux de l'office français de la biodiversité.

L'agence de l'eau a finalisé une première phase du programme d'analyses physico-chimiques sur la matière vivante (biote), marché mutualisé fédérant 4 agences (Rhin-Meuse, Seine-Normandie, Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne) piloté par l'agence Loire-Bretagne, qui permettra de compléter en 2021 l'évaluation de l'état des eaux faite avec les mesures réalisées dans l'eau.

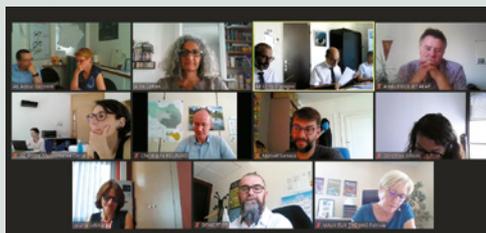
L'agence a poursuivi son soutien technique et financier auprès d'acteurs locaux pour des suivis qui ont pour principal objectif d'évaluer les travaux de reconquête de la qualité des eaux et des milieux mis en œuvre dans les territoires, avec des mesures avant et après travaux. Ces aides sont principalement versées auprès de maîtres d'ouvrage dans le cadre de contrats territoriaux et Sage, localisés sur un périmètre hydrographique déterminé, et de suivis départementaux (fédérations de pêche, conseils départementaux).

Le plan d'action inter-agences pour une surveillance mutualisée des eaux continentales

Les équipes "surveillance" des 6 agences se sont investies dans le plan de mutualisation pour faire converger leurs pratiques de surveillance des eaux continentales sous le pilotage de Philippe Gouteyron, directeur d'évaluation et de la planification Loire-Bretagne, et de Jean-Baptiste Chatelain, chef de service Evaluation ;

18 mois de partage ont permis d'établir un plan d'actions, validé en juin 2020, fruit d'un important travail de coopération qui a débuté en 2019 par l'élaboration d'un état des lieux partagé.

Le plan d'action comprend plusieurs axes (outils/applications informatiques, marchés de surveillance, pratiques sur l'organisation et la gestion des données, compétences, et gouvernance).



Les agences de l'eau ont déjà engagé des projets mutualisés pour les pratiques de surveillance des eaux continentales à travers 2 marchés : achat et gestion mutualisés d'analyses de substances dans la chair du poisson ; achat mutualisé d'opération d'audits des prestataires des marchés de prélèvements.

Surveillance des eaux littorales : les agences et l'Ifremer agissent ensemble



Le groupe interbassin pour la surveillance des eaux littorales sous le pilotage de Manuel Sarazza de l'agence de l'eau Seine-Normandie a poursuivi ses travaux tout au long de 2020 sur trois grandes thématiques : le partenariat avec l'Ifremer, la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et la mutualisation inter-agences. Ces travaux ont abouti à l'élaboration de conventions de coopération pour chaque agence et avec l'Ifremer, des ajustements du programme de surveillance de la directive cadre sur l'eau pour tenir compte de la DCSMM. Le groupe a également défini une liste d'actions qui conduiront à étendre le plan d'actions dédié aux eaux continentales aux eaux littorales.

Recherche et innovation

Recherche

Le programme d'intervention soutient la recherche, l'innovation et le développement. En 2020, 36 études sont soutenues par l'agence de l'eau pour un montant de 1,8 million d'euros d'aides. Les aides apportées vont de 3 400 à 265 000 euros, avec une moyenne de 49 000 euros. Elles portent sur des sujets divers, avec une montée en puissance de la prise en compte du changement climatique et de ses conséquences.

Quatre colloques ou congrès sont financés par l'agence de l'eau. C'est bien moins qu'en 2020, car la crise du Covid-19 a obligé les organisateurs à reporter ou annuler plusieurs évènements.

En parallèle, l'agence fait réaliser des études pour mieux accompagner la mise en œuvre de son programme d'intervention. C'est le cas en 2020 de l'étude qui vise à améliorer la représentativité du réseau de surveillance des eaux souterraines.

Évaluation du programme d'intervention et études économiques

Dans le cadre du plan pluriannuel 2019-2024, différentes évaluations et bilans sont engagés ou en cours d'élaboration en 2020 :

- une évaluation des contrats territoriaux de gestion quantitative sur les territoires du Lay, de la Vendée et des Autizes, dont les recommandations sont attendues pour début 2021 ;
- une évaluation des résultats sur les pressions exercées et la qualité des eaux, des actions menées sur 10 territoires du bassin Loire-Bretagne, dont le cahier des charges est en cours d'élaboration ;
- un bilan de la mise en œuvre des dispositions du 11e programme relatives aux systèmes d'assainissement et établissements industriels prioritaires ;
- un bilan de la mise en place des feuilles de route pluriannuelles des Sage.

Les actions d'amélioration décidées par le conseil d'administration suite aux évaluations font l'objet d'un suivi et elles ont été présentées à la commission compétente. Par ailleurs, deux évaluations économiques au service de la mise en œuvre de la politique et du programme d'intervention ont été conduites en 2020 :

- une évaluation caractérisant les bénéfices économiques des compteurs de sectorisation dans les réseaux de distribution d'eau potable sur trois territoires des Deux-Sèvres ;
- une évaluation estimant le coût de l'inaction sur une partie du territoire du Sage Couesnon.

PAROLE À

Photo : Eric Lenglemez



François Houllier

Président-Directeur général d'Ifremer

Les Français montrent de l'intérêt pour la connaissance des milieux

Dans le cadre de la mission européenne Starfish 2030, sur la restauration et la protection des milieux aquatiques et de l'Océan, l'Ifremer a coordonné une consultation citoyenne. Menée en lien avec de nombreux partenaires, dont les agences de l'eau, cette enquête a démontré l'intérêt des Français pour la protection de l'eau (des rivières jusqu'à la mer) et l'importance de disposer de connaissances sur ces milieux. C'est dans cette optique que le partenariat entre l'IFREMER et les agences de l'eau prend tout son sens. Il s'agit de lier la production de données et de connaissances scientifiques sur la qualité des eaux à l'évaluation de mesures prises par les gestionnaires.

Un bel exemple de ce partenariat nous est fourni par le projet DIETE (2014-2021) : sur le littoral du bassin Loire-Bretagne, la baie de la Vilaine est particulièrement sensible aux risques d'anoxie (baisse de la quantité d'oxygène) induite par les microalgues. Le programme permet de diagnostiquer les causes de l'eutrophisation : un abattement insuffisant de l'azote par rapport au phosphore dans les eaux fluviales. Des simulations de réduction d'apports d'azote et de phosphore sont proposées aux gestionnaires, leur permettant d'anticiper les effets des mesures potentielles.

LES MOYENS



Journée des encadrants 2020 • Photo E. Bouju

LES RESSOURCES HUMAINES :

La crise sanitaire a développé le télétravail à l'agence de l'eau.

Pendant les deux confinements qui se sont succédés, l'agence de l'eau a maintenu son activité et a pu assurer la continuité du service public auquel elle est attachée. Elle s'est appuyée sur un plan de continuité d'activité mobilisant 22 agents en présentiel. Parallèlement, elle a déployé un dispositif exceptionnel de télétravail permettant à la majorité des agents d'assurer leur mission à distance.

Dès la mise en œuvre de son plan de reprise d'activités, en mai, l'agence a, en concertation avec les représentants du personnel, élaboré un nouveau protocole de télétravail. Il reprend très largement les dispositions du décret du 5 mai 2020 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique.

Une campagne de recensement du personnel désireux de poursuivre ou d'initier le travail à distance a débouché sur la mise en place de ce nouveau protocole au 1^{er} octobre. A cette date, 115 agents (40 % de l'effectif), soit deux fois plus qu'en 2019, bénéficient de cette nouvelle modalité d'organisation de travail ; un peu plus de la moitié d'entre eux travaillent à distance selon une formule souple de « jours flottants » et un peu plus d'un tiers durant un ou plusieurs jours fixes par semaine.

Ce protocole « ordinaire » a été mis entre parenthèses à l'occasion du deuxième confinement pour lequel, très rapidement, plus de 70 % du personnel a pu poursuivre tout ou partie son activité depuis son domicile en ayant un accès optimisé à toutes les ressources et à tous les outils numériques de l'agence.

Pour faciliter le recours au télétravail, l'agence a mis en place de nouveaux moyens : acquisition d'ordinateurs portables, optimisation des connexions informatiques, mise à disposition d'outils collaboratifs, notamment « un kit du travailleur à distance ». La dimension humaine et managériale a été travaillée à travers l'organisation de formations sur le management à distance, sur le pilotage d'équipes et l'optimisation du télétravail.

POINT DE VUE

Photo : J.L. Aubert



Myriam Lorand

Cheffe du service des moyens généraux

Protéger les agents contre la Covid-19

L'agence s'est adaptée et a pu assurer la continuité du service. Du 1^{er} mars au 31 décembre 2020, elle a dépensé 55 000 euros en fournitures et matériel pour répondre à la crise sanitaire. Pour respecter les mesures barrières, l'agence a acheté plusieurs types de masques pour plus de 23 000 euros, de quoi se désinfecter pour près de 22 000 euros et encore près de 10 000 euros de matériels divers.

Chiffres

Plafond d'ETPT*:

290,40

Taux de consommation des ETPT: **99,6 %**

Budget formation: (comptes exécutés 2020)

104 245 €

Chiffres ISO 14001

-242 kg
Réduction d'émission de CO₂ constatée depuis l'installation de bornes électriques (sur le seul dernier semestre 2020)

Consommation de papier (Imprimantes et service reprographie cumulés)

-15,5 % (Baisse régulière et continue depuis 2014).

Énergie:

-7,3 % par rapport à 2019 (incidence exceptionnelle de la crise sanitaire)

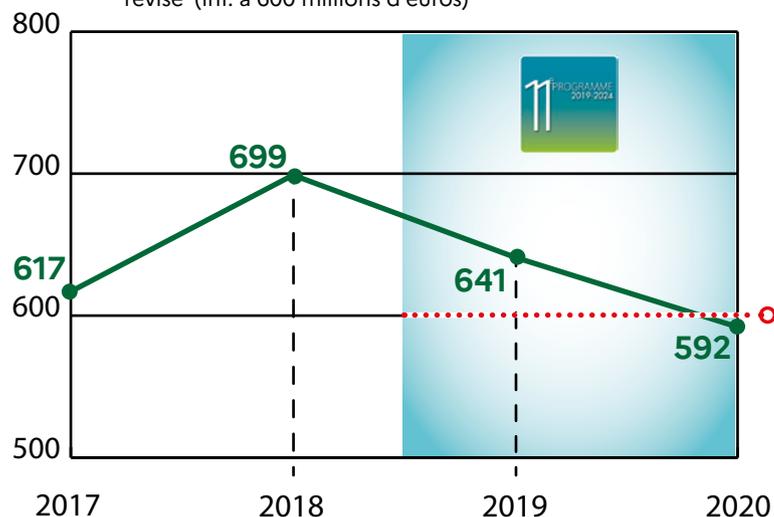
RÉALISATION DU BUDGET

(en millions d'euros)

	Autorisation d'engagement (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes		
	Exécution 2020	Taux d'exécution	Exécution 2020	Taux d'exécution	Exécution 2020	Taux d'exécution	
Interventions (aides)	259,56	87 %	295,77	94 %	Redevances	352,20	98 %
Investissement	1,91	72 %	2,05	76 %	Autres recettes	3,04	184 %
Fonctionnement	7,15	90 %	8,27	87 %			
Personnel	22,91	99 %	22,91	99 %			
Contributions	50,17	100 %	50,17	100 %			
TOTAL	341,70		379,17			355,24	

Evolution des restes à payer (en millions d'euros)

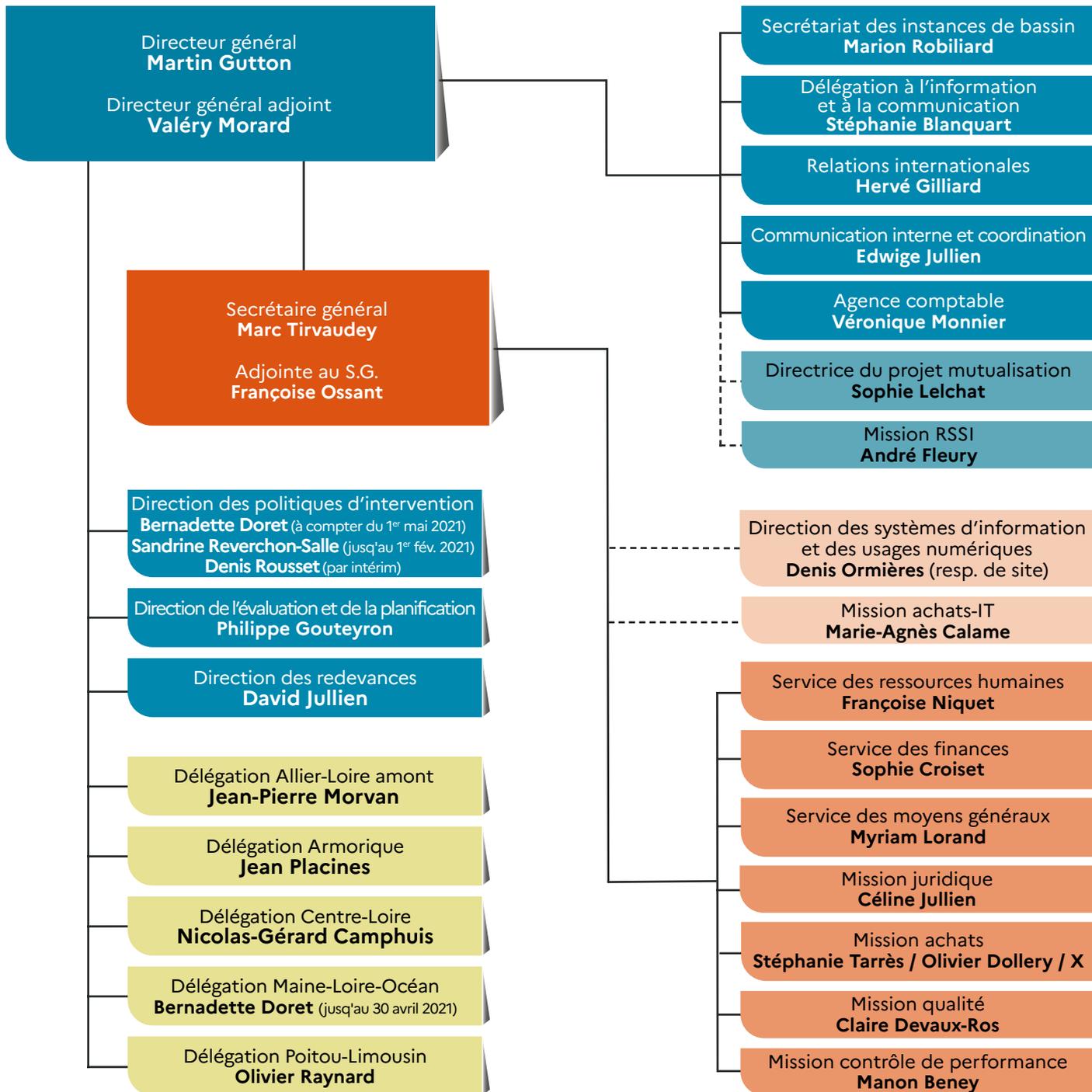
..... objectif du 11^e programme d'intervention prochainement révisé (inf. à 600 millions d'euros)



Chiffres

7,7 %
de réduction des
restes à payer

entre fin 2019 et fin 2020



L'AGENCE DE L'EAU Loire-Bretagne

L'agence de l'eau Loire-Bretagne est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau. L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques** : construction de stations d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (Sage, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur le comité de bassin Loire-Bretagne, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais du fait des effets du dérèglement climatique, d'un défi partagé.



Siège agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLEANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • contact@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts,
Site Marmilhat sud CS 40039, 63370 LEMPDES
04 73 17 07 10 • allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle, Esp. Keraia Bât. B
18 rue du Sabot, 22400 PLOUFRAGAN
02 96 33 62 45 • armorique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon CS 36339, 45063 ORLEANS CEDEX 2
02 38 51 73 73 • centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

Site de Nantes (dép. 44, 49, 85)
1 rue Eugène Varlin CS 40521, 44105 NANTES CEDEX 1
02 40 73 06 00 • mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Site du Mans (dép. 49, 50, 53, 61, 72)

17 rue Jean Grémillon CS 12104, 72021 LE MANS CEDEX 2
02 43 86 96 18 • mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette CS 20040, 86282 SAINT-BENOIT CEDEX
05 49 38 09 82 • poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Retrouvez-nous sur

agence.eau-loire-bretagne.fr

